

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE FABIEN, président
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR
LA CHARTE MONTRÉALAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 14 décembre 2010, 19 h
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|--|----|
| | SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2010 | 3 |
| 5 | MOT DU PRÉSIDENT | 3 |
| | <u>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</u> | |
| | M. Yves Chartrand, Marc-André Bahl, Mario Beaulieu, Mouvement Montréal Français..... | 6 |
| 10 | M. André Querry, citoyen..... | 17 |
| | Mme Francine Unterberg, Table de concertation des aînés de Île de montréal | 26 |
| | Mme Nancy Blanchet, Table de développement social de LaSalle | 34 |
| | Mme Nadia Alexan, citoyenne | 41 |
| | M. André Cardinal, Projet Montréal..... | 50 |
| 15 | M. Guillaume Blouin-Beaudoin, citoyen..... | 61 |
| | Mme Hélène Sévigny, (FOHM) | 71 |

MOT DU PRÉSIDENT

M. CLAUDE FABIEN, président :

20

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Il s'agit de la commission sur le projet de révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

25

Je vous présente les membres de la commission. Monsieur André Beauchamp, commissaire, madame Dominique Ollivier, commissaire. Monsieur Olivier Légaré qui est secrétaire de la commission et analyste et moi-même, Claude Fabien. J'ai le plaisir de présider la commission et l'audience de ce soir. Je nomme et mentionne en les remerciant les personnes qui travaillent en appui à la commission et à l'organisation de la séance, monsieur Gilles Vézina est attaché de recherche et de documentation, monsieur Louis-Alexandre Cazal est coordonnateur logistique, madame Louise Philibert est notre sténographe. À l'accueil, Brunelle-Amélie Bourque, Simon St-Pierre, José Fernando et, un être indispensable à notre bonheur ce soir, ce technicien à la sonorisation, monsieur Yvon Lamontagne.

30

35

Alors, comme vous le savez, la première partie de la commission de la consultation publique a été tenue en novembre dernier et ça a permis au public et à la commission de bien se renseigner sur les enjeux qui entourent la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

40

La deuxième partie de la consultation se termine ce soir. Elle a pour but de permettre aux citoyens et aux organismes, c'est notre troisième audience d'ailleurs dans cette phase, leur permettre d'exprimer leur opinion sur le projet, commentaires, suggestions et propositions de modifications à la Charte.

45

Alors, pour ceux qui viennent d'arriver et qui n'assistaient pas aux séances antérieures, je donne quelques informations sur le déroulement de la séance. Les participants qui se sont inscrits sont appelés à présenter selon un ordre qui est déjà convenu avec eux. Alors, si vous

intervenez ce soir, assurez-vous, à la table d'accueil, que votre nom est inscrit sur la liste et signalez votre présence pour qu'on sache qui est là, je vous appellerai dans l'ordre.

50

La Commission a lu avec beaucoup d'intérêt tous les mémoires qui ont été déposés. Il n'est donc pas nécessaire de les relire au complet; on vous invite plutôt à en résumer l'essentiel, à rappeler vos conclusions, vos recommandations, bref, à plaider votre cause. Ça nous laissera un peu de temps à nous, les commissaires, pour dialoguer avec vous pour être bien sûr d'avoir la meilleure compréhension possible de votre point de vue.

55

Au cours de la deuxième partie, y compris ce soir, les représentants de la Ville et de l'ombudsman n'ont pas un rôle actif à jouer; ils sont cependant présents. Monsieur Patenaude pour la Ville et madame Legault représente l'ombudsman. À la fin de la séance, je les inviterai à intervenir s'il y a des erreurs de faits à rectifier; autrement, ils n'ont pas de contribution particulière à apporter.

60

Alors, nous avons ce soir un total de neuf (9) intervenants. Nous allons en entendre quatre (4) dans un premier temps; ensuite, il y aura une pause d'une quinzaine de minutes et puis il y en aura cinq (5) autres au retour et puis... je m'aperçois que mon compte, c'est plutôt 4-4. Alors, 4 avant la pause et 4 après la pause. Chaque intervenant dispose de 20 minutes, 10 minutes pour exposer et résumer son point de vue et une dizaine de minutes pour dialoguer avec les membres de la Commission.

65

À la fin de la séance de ce soir, ce sera le début du délibéré de la Commission. Nous allons réfléchir à toutes les idées, toutes les recommandations que vous aurez pu faire pour produire éventuellement un rapport qui aura trois parties : une partie 1 qui ramasse toute l'information disponible sur le sujet à l'étude, une partie 2 qui expose l'avis des citoyens, c'est-à-dire qui reflète le plus fidèlement possible les opinions et les suggestions que vous avez faites et finalement une partie 3 qui est l'analyse et les conclusions de la Commission.

70

75

Je vous souligne qu'au terme de la séance, les rapports, les mémoires seront rendus publics, ils seront tous déposés sur le site. De la même façon, tout ce qui sera dit ce soir est

80 enregistré et transcrit et déposé sur le site pour consultation par les citoyens. Donc, tout ce qui est dit ce soir est public, alors, raison de plus de s'exprimer avec courtoisie et respect, comme d'ailleurs c'est la manière dont se sont déroulés les travaux de la Commission jusqu'à maintenant.

85 Alors, sans plus tarder, j'invite le premier intervenant de ce soir, monsieur Yves Chartrand qui va s'exprimer au nom du Mouvement Montréal Français de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Alors, Monsieur Chartrand ? Oui ?

M. MARC-ANDRÉ BAHL :

90 Mon nom est Marc-André Bahl. J'ai laissé mon nom à l'entrée.

M. CLAUDE FABIEN, président :

95 Alors, je vais noter, Marc-André?

M. MARC-ANDRÉ BAHL :

B A H L.

100 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Très bien.

M. MARIO BEAULIEU :

105 Moi, c'est Mario Beaulieu, président de la Société Saint-Jean-Baptiste à Montréal.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Très bien.

110

M. YVES CHARTRAND :

Yves Chartrand, membre du conseil d'administration du Mouvement Montréal Français.

115

M. CLAUDE FABIEN, président :

Très bien.

M. MARC-ANDRÉ BAHL :

120

Nous avons des documents complémentaires à vous remettre. Alors, je suis co-président du Mouvement Montréal Français et nous sommes extrêmement préoccupés par la situation du français à Montréal. J'aimerais laisser la parole à mes collègues.

125

M. YVES CHARTRAND :

Alors, je dirais personnellement, c'est un événement public auquel j'ai assisté à Montréal au mois de septembre, qui était le lancement du festival de musique klezmer de Montréal dans un parc de la Ville, le Parc des Amériques, Saint-Laurent et Rachel, où toute l'animation de l'activité dans ce parc de la Ville se faisait en anglais cet après-midi-là, jusqu'au moment où j'intervienne pour essayer de changer le cours des choses, que j'ai heureusement réussi à faire.

130

Mais je me suis posé la question à partir de ce moment-là : quand un événement public est organisé dans un parc de la Ville avec le soutien logistique de la Ville et permis, tout ça, comment se fait-il qu'un tel événement puisse être animé uniquement en anglais étant donné que c'est un événement public qui s'adressait à toute la population, aux gens qui passaient sur la rue Saint-Laurent cet après-midi, et quelqu'un qui entendait cette animation qu'en anglais, un

135

140 touriste par exemple, devait se demander si on était dans la deuxième ville française au monde comme on dit souvent ou ailleurs en Amérique du Nord. Alors, c'est parti de cette préoccupation-là.

145 Je dirais que je me pose un peu la même question ce soir, je ne sais pas, puis justement, on questionne un peu ce que la Ville de Montréal veut dire dans l'article 1 de sa Charte qui dit : *Montréal est une ville française*. Qu'est-ce que ça veut dire pour la Ville de Montréal dans son article 1 de mentionner ça? Quelles sont les implications, les interprétations de la Ville et la pratique de la Ville au quotidien suite à cette affirmation-là?

150 Quand je suis arrivé ce soir aux audiences, j'ai vu les deux documents de la Commission dans les deux langues; est-ce que ça veut dire que la Ville publie tous ses documents officiels dans les deux langues? Est-ce qu'il y a une prédominance qui devrait exister du français? En tout cas, on se pose la question. Je vous donne ça comme exemple pour un petit peu illustrer notre préoccupation.

155 Donc, quand on arrive à la Charte des droits et responsabilités, malheureusement il y a eu une erreur dans le texte : droits et responsabilités, c'est devenu « Droits et liberté », on a l'habitude de l'autre Charte. On s'en excuse, mais c'est écrit encore une fois à l'article 13 : *Montréal est une ville française où les services municipaux à l'intention des citoyens et des citoyennes eu égard à la loi - est-ce qu'on parle de la Loi 101? - sont également accessibles en anglais*. Alors, on réaffirme que Montréal est une ville française, on parle des services eu égard à la loi accessibles également en anglais.

165 Alors, bref, ce qu'on voudrait comprendre, c'est quelle est la façon de penser de la Ville de Montréal concernant le fait qu'on dit au point de départ que Montréal est une ville française, c'est quoi l'application dans la pratique, dans le quotidien, dans les règles de fonctionnement de la Ville ? C'est une partie de nos préoccupations et je passe le micro à Mario Beaulieu pour apporter d'autres de nos préoccupations.

M. MARIO BEAULIEU :

170 En gros, pour nous ce qui est crucial, Montréal francise les nouveaux arrivants pour l'ensemble du Québec, à peu près 85% des nouveaux arrivants ou des allophones s'installent sur l'Île de Montréal avec une certaine partie dans la région métropolitaine, puis en gros, ce qui est vital pour assurer l'avenir du français, c'était l'objectif de la Loi 101, c'est que le français soit la seule langue officielle au Québec.

175 Ça ne veut pas dire qu'on est contre le bilinguisme ou le multilinguisme individuel, qui est une bonne chose. Par contre, pour permettre au français d'avoir une force d'attraction ou d'intégration suffisante, ça doit être clair que c'est le français qui est la langue officielle, qui est la langue commune. Dans le fond, l'entente qui était prise par la Loi 101, c'est que, bon, les gens peuvent parler la langue qu'ils veulent à la maison dans leurs relations interpersonnelles ou
180 sociales, mais c'est le français qui est la langue qui rejoint tout le monde, qui rassemble tout le monde, qui permet d'inclure les citoyens de toute origine pour former une société cohérente. Donc, c'est ce qui est l'objectif de la Loi 101.

185 Ce qu'on a vu, ce que, bon, la Loi 101 a été amoindrie, mais là on n'embarquera pas dans ce dossier ici, sauf que, bon, dans la Charte, on dit que Montréal est une ville française et qu'elle le fait respecter en vertu de la Loi 101. Dans la Loi 101 ce qui est dit, c'est que normalement les services gouvernementaux de l'administration, qu'elle soit municipale ou nationale ou de... en incluant l'ensemble des organismes publics, ça doit être le français. La politique linguistique gouvernementale veut qu'on utilise, qu'on favorise l'unilinguisme français
190 pour bien démontrer que le français est la langue commune.

195 Je sais que la Ville de Montréal devait, je pense qu'il y a un malaise à ce niveau-là à la Ville, la Ville devait déposer une politique linguistique à l'Office québécois de la langue française depuis maintenant plusieurs années, on a retracé même des demandes à ce niveau-là depuis 2002, j'ai personnellement vérifié à plusieurs reprises avec l'Office; on me disait à chaque fois qu'il est supposé y avoir une entente avec la Ville qui va annoncer sa politique linguistique de façon imminente, mais depuis 6 ou 7 ans, ça fait trois fois qu'on me dit, qu'on me fait cette même

200 affirmation, puis, bon, pour la Ville... dans le fond, la Loi 101 ce qu'elle dit, c'est que les services sont en français pour les individus, ils sont en anglais sur demande.

205 Il y a une question de statut bilingue pour les organismes qui servent une majorité de personnes d'une autre langue. Vous pouvez avoir un statut bilingue italien-français si c'est une majorité d'italophones. Mais normalement, les organismes, les arrondissements qui ont le statut bilingue sont supposés en vertu des critères de la Loi 101 servir une majorité de gens d'expression anglaise, pour la Ville, je pense que c'est même des gens de langue maternelle française, ç'a été changé en 2002.

210 Puis en général, le statut bilingue permet de fonctionner davantage en anglais au niveau des relations de travail, au niveau de l'affichage et des relations avec les autres organismes. En général, toute communication qui est envoyée à la population dans son ensemble est supposée être exclusivement en français en vertu de l'article 15 de la Charte. L'administration municipale peut envoyer des documents dans une autre langue quand des personnes physiques en font expressément la demande. Ça c'est très souvent, je pense, pas respecté.

215 Puis, bon, il y a toute la politique des messages d'accueil téléphonique par exemple. Je vous ai transmis ce document-là qui est un questionnaire que le Mouvement Montréal Français avait fait parvenir aux différents candidats à la mairie lors de la dernière élection qui donne un peu plus de détails au niveau de l'application de la Charte de la langue française, toute la politique linguistique au niveau municipal. Normalement, ça c'est même une politique très précise de l'Office, il fait une démarche dans plusieurs ministères en ce moment, normalement si... Ce que la politique linguistique dit, c'est que les messages téléphoniques, les messages d'accueil devraient être seulement en français. S'il y a lieu d'avoir des exceptions, elles doivent arriver à la fin de toutes les options. Ça, on a remarqué que dans plusieurs services municipaux, c'est pas respecté. Ça pouvait être compréhensible parce que pendant une période de temps, c'était pas respecté presque nulle part dans le gouvernement du Québec, ça l'est de plus en plus, mais dans le fond, c'est une série de facteurs.

225

230 Le Service de transport a été exemplaire depuis longtemps dans le sens que tout est unilingue français dans le Service de transport, mais il y a les vélos BIXI qui sont bilingues, là il y a eu comme un changement de politique.

235 Naturellement ce qu'il faut comprendre c'est que si tous les services sont donnés en anglais à tous les paliers de gouvernement, ben, les nouveaux arrivants, on leur transmet le message qu'il n'est pas nécessaire de connaître le français, on peut très bien fonctionner en anglais à Montréal et au Québec. Les résultats au niveau statistique sur la situation sont très clairs, le français est en déclin à Montréal et la proportion de francophone de langue maternelle est maintenant sous la barre des 50% à Montréal.

240 Naturellement notre objectif ne s'adresse pas aux Québécois de langue maternelle, mais plutôt à l'usage du français. Au niveau de l'usage à la maison, c'est en déclin rapide aussi, c'est à 54%. Et au niveau des transferts linguistiques bruts, il y a eu une augmentation, mais qui est surtout causée par le fait qu'il y a une bonne partie des nouveaux arrivants ou des allophones anglicisés qui quittent le Québec : pour 13 allophones qui quittent le Québec, il y en a 12 qui sont anglicisés.

245 Mais si on tient compte de l'ensemble de ces facteurs-là, ce qu'on voit, c'est que l'anglais a une force d'attraction au moins cinq (5) fois supérieure au poids démographique des anglophones, puis nous on pense que c'est parce que les institutions publiques à Montréal ne reflètent pas le fait que les francophones constituent la majorité. Les institutions publiques sont bilingues à peu près à tous les niveaux. Donc, c'est là-dessus qu'on voulait vous sensibiliser.

255 Naturellement, moi j'ai grandi dans l'ouest de l'île, tout ça, on n'a absolument rien contre l'anglais ou la culture anglophone ou les anglophones, mais on veut assurer la survie du français et s'assurer que le français est la langue commune pour qu'on puisse former une société cohérente et inclusive et harmonieuse.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Très bien. Vous avez compris que nous ne sommes pas la Ville ?

260 **M. MARIO BEAULIEU :**

Non.

M. CLAUDE FABIEN, président :

265

Notre Commission est créée par l'Office de consultation publique qui traite à distance avec la Ville. Alors, c'est vraiment une entité juridique distincte.

270

Vous posez de bonnes questions dans votre mémoire quand vous posez la question : *Nous nous demandons quelle interprétation la Ville fait de l'article 13 et quelles sont les implications dans le réel? Vous voulez savoir également quelles sont les règles et les pratiques que la Ville applique au quotidien, que ce soit au niveau de ses communications avec les citoyens, de son affichage ou autrement, en ce qui concerne l'utilisation de la langue française.*

275

Je suis obligé de rediriger ces questions vers la Ville parce que ce n'est pas les commissaires que vous avez devant vous malheureusement qui peuvent répondre à ces interrogations-là, mais ce sont des interrogations qui sont légitimes et pertinentes.

M. MARIO BEAULIEU :

280

Et est-ce que ça pourrait être plausible disons que dans une Charte des droits et responsabilités de la Ville, il y ait aussi la responsabilité de l'intégration des nouveaux arrivants, de faire du français la langue commune parce que la Ville de Montréal est l'intervenante peut-être la plus importante ou une des plus importantes à ce niveau-là pour assurer l'avenir du français dans l'ensemble du Québec?

285

M. CLAUDE FABIEN, président :

290 Écoutez, je vous retourne un peu la question d'une certaine manière parce qu'en lisant
votre mémoire, qui est très clair et qui est cohérent, je cherchais pour voir si vous demandiez une
modification à la Charte et notamment à l'article 13. Corrigez-moi si je me trompe, mais ce que
j'ai compris, c'est que vous ne demandez pas de modification à l'article 13 ?

295 L'article 13 dit - je le relis pour les gens du public - : *Montréal est une ville de langue
française* - et ça, c'est cohérent avec la charte de la Ville, vous le soulignez dans votre rapport, la
Charte de la Ville dit la même chose, Montréal est une ville de langue française - *où les services
municipaux à l'intention des citoyennes et des citoyens sont, eu égard à la loi, également
accessibles en anglais*. Je compris de votre mémoire que vous ne voulez pas changer ça?

300 **M. MARIO BEAULIEU :**

Non. Je dirais que c'est plus au niveau de l'application de ce principe-là.

M. CLAUDE FABIEN, président :

305 Alors, voilà. Alors ça, vous demandez très clairement que la Ville adopte une politique
linguistique. Encore là, je pense que c'est une demande qui est légitime, qui est cohérente. Ce
que nous pouvons faire comme Commission, c'est de transmettre, d'être le reflet de votre
souhait et puis, bon, vous avez une plateforme publique également qu'offre la consultation et les
310 gens liront sur le site de la Commission que la demande est faite et que la Ville apparemment
tarde à articuler une politique linguistique.

Alors, oui, c'est le genre de chose que nous pouvons certainement refléter.

M. YVES CHARTRAND :

315 Puis encore, c'est ça notre souhait, c'est que vous transmettiez nos souhaits à la Ville et
de dire qu'il existe déjà la Charte de la ville où c'est mentionné *Montréal est une ville française*.

On souhaite que la Ville explique ce que ça veut dire et comment elle l'applique dans le quotidien.

320

Il y a la Charte des droits et responsabilités où c'est répété, et pour nous, le morceau manquant depuis plusieurs années comme le disait monsieur Beaulieu, c'est la politique linguistique de la Ville. Je pense que c'est le plus tôt possible qu'on souhaite que la Ville se donne une politique linguistique. Et dans cette politique linguistique-là, évidemment on va mieux

325

comprendre quelle est l'interprétation que la Ville fait des articles de ses chartes et aussi comment elle applique au quotidien le fait de dire que Montréal est avant tout une ville française.

Donc, on souhaite si possible que vous transmettiez à la Ville ce désir que ce qui a été annoncé depuis longtemps par la Ville se réalise. On ne doute pas que ce soit un point délicat pour avoir fait des appels dans différents services de la Ville récemment pour avoir justement certains indices d'interprétation des chartes; on m'a, comme on dit, promené d'un service à l'autre et on devait me rappeler pour me donner des précisions, puis là, j'ai l'impression que c'est une patate chaude pour les raisons qu'on connaît dans la composition ethnique de Montréal, et tout ça.

330

335

Mais il va falloir à un moment donné que la Ville, pour nous, assume pleinement ses responsabilités avec une politique linguistique et fasse un débat public si c'est nécessaire sur cette question. Parce que, étant donné la situation que monsieur Beaulieu a décrite tantôt, on est maintenant 49% de Québécois d'origine française à Montréal, ça veut dire qu'on est à l'étape du point de bascule à Montréal.

340

Si Montréal, comme des fois on le craint beaucoup, bascule du côté de l'anglais et qu'on retourne à la situation que nos parents ont connue jusque dans les années 60 quand nos mères avaient de la difficulté à se faire servir en français chez *Eaton*, alors, c'est certain que si pour nous, il y a une espèce de bilinguisme officieux à Montréal présentement, on aimerait ça que la Ville se démarque de cette situation-là et réaffirme dans le concret avec sa politique linguistique le fait que Montréal est une ville française. Pour nous, ça veut dire qu'on veut éviter que Montréal, le glissement vers l'anglais s'accroisse.

345

350 On sait que les deux langues n'ont pas du tout le même poids que ce soit pour les immigrants, pour bien des Québécois aussi, même dans le contexte de la mondialisation, puis on est 2% en Amérique du Nord de Québécois français, alors donc, dans tout ce contexte-là, il faut éviter que Montréal bascule.

355 Parce que si Montréal bascule, ce qu'on craint beaucoup, et ça peut se faire très rapidement, passer d'un bilinguisme réel à de nouveau une prédominance de l'anglais, après ça, le reste du Québec va devenir folklorique, puis on sera disparu de la carte. Alors, c'est pas ça qu'on souhaite, puis peut-être pas les gens de Montréal non plus, puis, on espère, pas les élus montréalais non plus.

360 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

365 Vous vous souvenez qu'il y a déjà eu des programmes d'insertion des nouveaux venus qui ne parlaient pas français où on mettait à leur disposition des cours intensifs de français pendant un certain nombre de mois et c'était très très populaire et très très efficace. Ça fournissait en plus une occasion de socialisation pour les nouveaux venus et ça leur donnait des instruments qui leur permettaient, pour ceux qui ne connaissaient pas un traître mot de français, ça leur permettait, facilitait l'insertion.

370 Il y a sûrement des pistes à suivre dans cette direction-là. C'est un programme qui ne relevait pas de la compétence de la Ville. De toute manière, je pense que ça prend un effort concerté et qui doit converger vers la poursuite d'objectifs communs de tous les niveaux de gouvernement.

375 **M. MARIO BEAULIEU :**

Peut-être dans une éventuelle prochaine étape, est-ce que la Charte de la Ville pourrait être plus détaillée sur la question de la langue de façon à peut-être mieux orienter son application ?

380 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

C'est à vous de nous le dire.

385 **M. MARIO BEAULIEU :**

On vous enverra... mais là, il y a une consultation tous les 5 ans.

M. CLAUDE FABIEN, président :

390 On peut y réfléchir. Oui. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

395 Juste deux, trois choses que j'aimerais vous dire. C'est que quand les gens viennent ici, nous on fonctionne en français, voyez-vous ? Et quand on a eu un débat public dans la première partie, il y avait plusieurs... un soir, il y avait plusieurs, on peut dire anglophones qui ont parlé français. Quand quelqu'un s'adresse à nous en anglais, bien sûr, ou dépose un mémoire en anglais, nous le respectons dans son choix, mais normalement, nous utilisons le français.

400 Autre chose je voudrais dire, il y a une traduction anglaise de la Charte, mais il y a aussi une traduction en grec, en chinois, en espagnol, etc. Ça c'est intéressant parce que la Charte devient un événement international et je pense que c'est une bonne stratégie que de diffuser cet instrument-là dans plusieurs langues possibles.

405 Pour le reste, vous faites une belle suggestion. Mais comme vous dites, en quatre ans, d'ici quatre ans, regardez les insertions dans toute la politique culturelle par exemple dans les différents services, ça, ça pourrait être fort intéressant.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

410 En fait, on a entendu un mémoire un peu plus tôt de Culture Montréal qui parlait
notamment d'introduire dans les droits, dans toute la partie du chapitre 3 sur la *Vie culturelle*,
dans les droits culturels, la question de la langue. Donc, on vous inviterait si vous avez des
endroits particuliers où vous voyez qu'on pourrait insérer des choses à nous en faire part.
Maintenant ou dans quatre ans.

415

M. YVES CHARTRAND :

Je pense, Monsieur Fabien, que vous avez ouvert une porte intéressante en disant que
c'est une responsabilité de tous les paliers québécois et montréalais de travailler pour que
420 Montréal demeure une ville française ou le redevienne plus et on sait que c'est une
responsabilité du Québec, les centres de francisation où on a coupé les budgets récemment.
J'ai rencontré en fin de semaine quelqu'un qui travaille dans le domaine. Avant, on pouvait aller
jusqu'à 1½ an pour un immigrant de suivre des cours; maintenant, c'est maximum un an. Alors,
ça donne une formation de base, mais quelqu'un qui veut aller plus loin ne peut plus être aidé
425 financièrement par Emploi Québec.

425

Mais ceci dit, la Ville aussi a des mécanismes, je pense à tous les centres
communautaires de la Ville, toutes les activités gérées soit directement par la Ville elle-même,
soit en partenariat avec des centres communautaires, des centres de loisirs, peut-être qu'il y a
430 moyen d'utiliser plus encore ces organismes-là comme des organismes d'intégration en français.

430

Parce que souvent la confusion qu'on a Montréal, au Québec, c'est quand on parle
d'anglophones, on parle de tous les gens qui utilisent la langue anglaise, alors que pour moi
personnellement, des anglophones, ce sont des québécois d'origine britannique qui ont des
435 droits reconnus, il n'y a aucun problème avec ça. Maintenant, si on parle d'immigrants anglicisés
ici ou anglicisés dans leur pays d'origine, souvent d'anciennes colonies britanniques, ben là, à
mon avis, on ne parle pas d'anglophones. C'est plus des immigrants anglicisés et c'est souvent
là la confusion.

435

M. MARIO BEAULIEU :

440

Je pense que la Loi 101 faisait une distinction plus sur des faits que sur une question d'origine. Je dirais, si on peut se permettre de faire une recommandation verbale, qu'on souhaiterait que la Charte soit plus explicite sur l'objectif de faire du français la langue commune à Montréal.

445

M. CLAUDE FABIEN, président :

Très bien. Merci beaucoup.

450

M. MARIO BEAULIEU :

Merci.

M. CLAUDE FABIEN, président :

455

Merci de votre intervention. Alors, j'appelle maintenant monsieur Query. Bonsoir.

M. ANDRÉ QUERRY :

460

Bonsoir.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Alors, on prononce Query?

465

M. ANDRÉ QUERRY :

Query.

470 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Querry?

475 **M. ANDRÉ QUERRY :**

Oui, c'est irlandais.

M. CLAUDE FABIEN, président :

480 Très bien.

M. ANDRÉ QUERRY :

Comme dans Kennedy.

485 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Alors, on vous désigne comme citoyen. Alors, Citoyen Querry, on vous écoute.

490 **M. ANDRÉ QUERRY :**

Citoyen Querry, je suis habitué à ce terme. O.K. Bonsoir.

M. CLAUDE FABIEN, président :

495 Bonsoir.

M. ANDRÉ QUERRY :

Effectivement, je suis ici comme un simple citoyen, donc, il vous voir aussi la contribution
500 venant d'un simple citoyen qui a écrit ce texte-là le soir et le dimanche et le samedi, donc...

M. CLAUDE FABIEN, président :

Je pense que c'est le mémoire le plus considérable qu'on ait reçu.
505

M. ANDRÉ QUERRY :

J'ai voulu faire mieux, mais à un moment donné, le temps manque. Je travaille 5 jours
par semaine de 9 à 5, donc... C'est ça. Donc, je le présente un peu pour voir la contradiction
510 dans le fond avec la Charte des droits et responsabilités de Montréal versus vraiment ce qui s'est
passé dans la tutelle de l'arrondissement Ville-Marie où est-ce que c'est qu'actuellement on se
retrouve que les citoyens et les citoyennes du centre-ville de Montréal n'ont pas les mêmes droits
que le reste de Montréal, que les autres arrondissements, que les autres citoyens. C'est-à-dire
515 que les citoyens de l'arrondissement Ville-Marie ne peuvent pas élire l'ensemble de leurs élus,
de leurs représentants; ils sont sous la tutelle du maire du Montréal et de deux autres personnes
nommées par le maire de Montréal au sein des élus de son parti en tant que tel. Ce qui crée un
déficit démocratique important.

Ce que je soulève là-dedans, c'est que c'est vraiment en contradiction avec l'article 1 de
520 la Charte qui dit... puis dans le fond la Charte aussi, quand on dit une charte, on dit des droits et
des responsabilités, et c'est pas juste le droit de se faire ramasser ses poubelles, puis la
responsabilité de les laisser entre 6 heures et 8 heures le matin; c'est aussi... le droit de vote fait
partie, je pense, d'un droit fondamental, le droit d'élire ses représentants.

À ce niveau-là, c'est pour ça que je vous ai déposé aussi comme document subséquent
525 un avis de maître Claude-Armand Sheppard qui a été déposé en 2003 et aussi un document que
lui, j'ai pris plus de temps cet hiver à produire sur... un petit historique un peu de

l'arrondissement, de la tutelle de l'arrondissement Ville-Marie, plus une lettre envoyée au Premier Ministre.

530

Tout ça pour dire donc, dans le fond, les droits, c'est pour tout le monde, c'est aussi pour les citoyens de l'arrondissement Ville-Marie. Puisque dans le fond, le maire de Montréal en ce moment, il nous dit «Ah, la Charte, pas de problème, il n'y a pas de droits démocratiques qui ont été niés parce que tout va bien.» Le problème qu'il y a, c'est quand ça va mal, c'est là que c'est important de voir les droits respectés, puis d'avoir justement le droit à ses représentations.

535

Je vais donner un exemple du mois de juin de deux débats dans deux arrondissements qui ont eu lieu sur des sujets un peu cruciaux, et je tiens à préciser que j'étais pour les deux projets, que je travaille pour un organisme qui aide... entre autres, je travaille pas à temps plein mais je fais la comptabilité pour un organisme qui s'occupe des itinérants, j'ai déjà fait la comptabilité du RAPSIM, donc, je suis une personne qui est sensible à la question de l'itinérance à Montréal. Au mois de juin, il y a eu le projet dans l'arrondissement Ville-Marie, le déménagement du Refuge des jeunes qui a posé des discussions, qui a eu énormément de discussions et il y a eu un vote aussi au conseil d'arrondissement. Et en même temps, au mois de juin toujours, mais dans Villeray, il y avait la question de l'ancien hôpital chinois et la question du centre pour les personnes, pour Inuits, pour Autochtones.

540

545

Deux débats, deux questions, deux questions chaudes. Par contre, dans Ville-Marie, ce sont les tuteurs et le maire de Montréal qui ont voté pour le projet, projet que j'appuyais à 100%, mais c'est pas normal que normalement ce soit les tuteurs, que ce soit des personnes non élues de l'arrondissement qui fassent le choix.

550

Dans Villeray, autre débat, autre discussion. Là, c'est des élus qui ont été élus par la population et qui sont redevables devant la population, autre résultat, c'est-à-dire qu'il y a eu contestation du projet, bon, le projet a été mis de côté. Ce qui fait qu'à un moment donné, on voit vraiment qu'il y a deux poids, deux mesures. Dans Villeray, les citoyens et les citoyennes peuvent faire pression sur leurs citoyens même si je n'étais pas d'accord avec cette position-là, c'est-à-dire que moi j'étais pour le déménagement, mais par contre dans Ville-Marie, peu importe

555

560 ce qu'on décide, peu importe ce qu'on fait, on n'a pas le choix parce que dans le fond, c'est le monde d'Ahuntsic, c'est le monde d'ailleurs qui décide qu'est-ce qui est bon pour les citoyens de l'arrondissement Ville-Marie.

565 C'est à ce niveau-là qu'il y a un déficit démocratique important et qui est en complète contradiction avec la Charte. Autre point de vue qu'on parle dans la Charte, on parle aussi de la transparence. Tout le débat, toute la discussion, tout le processus pour en arriver à faire adopter par l'Assemblée nationale le projet de mettre en tutelle Ville-Marie a été fait en secret, sans discussion, sans débat, sans proposition du comité exécutif de la Ville de Montréal, sans discussion au sein du conseil municipal, déposé à la sauvette, au mois de novembre 2007, dans le mémoire de la Ville de Montréal et au mois de juin, une semaine avant son adoption à 570 l'Assemblée nationale, sans qu'on puisse intervenir et défendre nos droits.

C'est à ce niveau-là que je dis : À quoi sert cette Charte-là si le premier magistrat est le premier à ne pas la respecter au niveau de la transparence, au niveau du respect des citoyens et des citoyennes de l'arrondissement du centre-ville de Montréal?

575 Alors, c'est un peu ça, je pense, parce que je ne veux pas tout résumer. Je pense que c'est un peu détaillé quand même au niveau historique. Mais je pense qu'il faut faire quelque chose et puis entre autres la Charte, ce qu'elle dit, il y a un article qui dit qu'on n'a aucun recours. Le principe de la Charte, l'article 32 dit : « *La présente Charte n'est pas destinée à fonder un recours judiciaire ou être invoquée devant une instance judiciaire ou quasi judiciaire.* » L'article 580 32.

M. CLAUDE FABIEN, président :

585 Aucun recours devant les tribunaux.

M. ANDRÉ QUERRY :

Donc, c'est une charte dans le fond qui est purement théorique. C'est pour le folklore.

590 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

C'est-à-dire que c'est un tigre dont les dents sont douces.

595 **M. ANDRÉ QUERRY :**

C'est ça.

M. CLAUDE FABIEN, président :

600 Le type de sanction, c'est par voie de plainte devant l'ombudsman. L'ombudsman a des pouvoirs de recommandations et le pouvoir également de faire rapport aux élus, un rapport qui est public et qui met devant les élus, qui soumet les élus à des pressions d'ordre politique. En bout de ligne, le peuple décide.

605 J'ai lu votre mémoire avec beaucoup d'intérêt. Je me suis instruit sur un certain nombre de choses que vous mentionnez, mais si je comprends bien, vous ne demandez pas de modification à la Charte ?

610 **M. ANDRÉ QUERRY :**

En théorie si les droits étaient respectés, il n'y aurait pas besoin, mais en pratique, elle ne l'est pas. Elle n'a pas de dents. Et le premier magistrat, le premier venu cogne à l'Assemblée nationale, au cabinet de la ministre ou du ministre maintenant des Affaires municipales, et voilà, c'est fini. *Pouf*, c'est disparu comme disait madame l'autre jour. C'est ça. Donc, à ce niveau-là, les droits ont disparu.

M. CLAUDE FABIEN, président :

620 Oui, mais écoutez, l'acte qui est incompatible avec - que vous dites incompatible - avec la Charte, c'est une loi de l'Assemblée nationale.

M. ANDRÉ QUERRY :

Oui.

625 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Alors, je veux dire, l'Assemblée nationale est une autorité supérieure à celle de la Ville et, bon, vous vous adressez à notre Commission, à l'Office de consultation publique de Montréal, pour vous plaindre d'une loi provinciale, je veux dire on est obligé d'avouer notre impuissance. 630 Même si on trouvait votre cause fort sympathique, on est un peu démuné dans nos moyens pour pouvoir vous apporter secours.

À ce moment-là, écoutez, on vous dirigerait plutôt vers soit les tribunaux judiciaires en vous disant : allez contester devant les tribunaux cette Loi 22 que vous jugez inconstitutionnelle 635 ou inopérante ou bien la plateforme politique.

Maintenant ce que nous pouvons faire et ce que nous faisons par la force des choses, c'est de vous permettre de déposer votre mémoire sur un site internet qui est ouvert au public et puis, bon, ma foi, il y aura peut-être un certain écho dont nous discuterons entre nous au sein de 640 la Commission pour savoir dans quelle mesure il sera pertinent à l'intérieur du mandat qui nous est confié de passer le message ou bien de refléter votre point de vue.

Mais vous comprenez qu'à la base, le morceau est gros : vous vous attaquez à une loi de l'Assemblée nationale. 645

M. ANDRÉ QUERRY :

Complètement. Je ne suis pas fou, je suis complètement conscient de ce que je fais.

650 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

O.K. Très bien.

M. ANDRÉ QUERRY :

655 Je le suis complètement. Par contre, c'est ça, tout ce que je veux souligner, c'est l'article 14 de la Charte de la Ville; elle dit : « *Chaque citoyen, chaque citoyenne de la Ville de Montréal ont le devoir de ne pas porter atteinte aux droits des autres.* »

660 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Oui.

M. ANDRÉ QUERRY :

665 Bien, ça inclut le maire de Montréal aussi. C'est son devoir de ne pas attaquer le droit des autres ou d'aller demander en cachette une modification à l'Assemblée nationale. Non, mais vous comprenez, c'est...

670 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Oui, oui, je comprends.

M. ANDRÉ QUERRY :

675 Quelle est la valeur de la Charte... Dans le fond ce que j'exprime fondamentalement : Quelle est la valeur de la Charte lorsque ça se produit ? Elle ne vaut rien, elle ne vaut absolument rien que la valeur de l'encre sur laquelle est imprimé le papier. C'est ça qui est le problème.

680 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Entendons-nous, elle ne vaut rien pour le cas qui vous concerne.

685 **M. ANDRÉ QUERRY :**

Bien sûr.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

690 Mais elle peut valoir pas mal pour d'autres cas qui sont des cas où elle s'applique.

M. ANDRÉ QUERRY :

Mais le droit de vote, c'est pas un droit fondamental ?

695 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je dis le droit de modifier les villes, ça appartient à Québec.

700 **M. ANDRÉ QUERRY :**

Mais tout le monde me répond ça, je le sais. Le Protecteur du citoyen, n'importe qui, j'avais un dossier ça d'épais à la maison si vous le voulez. Je suis conscient, sauf qu'à un moment donné, il faut quand même tirer la sonnette.

705 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Bien.

M. ANDRÉ QUERRY :

710

C'est ce que je demande, c'est de tirer la sonnette sur le problème.

M. CLAUDE FABIEN, président :

715

Elle est tirée.

M. ANDRÉ QUERRY :

720

Elle est tirée.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Et nous l'entendons.

725

M. ANDRÉ QUERRY :

C'était mon intervention. Merci beaucoup.

M. CLAUDE FABIEN, président :

730

Merci. Alors, j'appelle madame Francine Unterberg qui nous rencontre comme représentante de la Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal. Bonsoir, Madame Unterberg, bienvenue.

735

Mme FRANCINE UNTERBERG :

On s'excuse de ne pas vous avoir envoyé un mémoire aussi savant que...

M. CLAUDE FABIEN, président :

740 Nous allons vous écouter avec d'autant plus d'attention.

Mme FRANCINE UNTERBERG :

745 Je vais simplement vous rappeler peut-être la mission de la Table de concertation qui existe depuis une dizaine d'année. Sa mission essentielle est de collaborer avec les instances décisionnelles, particulièrement au niveau local, municipal et régional à la conception, la planification et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant un impact sur la qualité de vie d'une communauté vieillissante. Alors, notre propos, c'est la place des aînés.

750 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pourriez-vous parler davantage dans le micro, s'il vous plaît?

Mme FRANCINE UNTERBERG :

755 Un peu plus fort ? Est-ce que ça va mieux?

M. CLAUDE FABIEN, président :

760 Devant le micro, oui.

Mme FRANCINE UNTERBERG :

765 Alors, nous avons pris connaissance de la Charte et nous sommes très positifs vis-à-vis de la Charte. Nous trouvons, d'abord, nous sommes très heureux qu'on mentionne que les droits s'accompagnent toujours de responsabilités. Je pense qu'à notre âge, on a été élevé comme ça, on a essayé d'inculquer ça à nos enfants, on n'est pas sûr d'avoir réussi, mais on est très heureux que ce soit rappelé dans ce document.

770 Quant aux valeurs, nous sommes absolument d'accord avec les principes et valeurs énoncés, tout va très bien. Notre problème commence au niveau du chapitre 1 de la *Vie démocratique*, en particulier aux niveaux des engagements, l'article 16, le point F) : « *La Ville de Montréal s'engage à favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives.* » Alors, nous nous cherchons
775 parce que les aînés ne sont pas mentionnés là-dedans.

Alors, nous nous demandons : Les aînés ont-ils une voix au chapitre? Est-ce qu'il y a une limitation à l'âge auquel les aînés peuvent participer? C'est quoi un aîné? Bref, on est un peu inquiet.
780 Et pour illustrer ce point-là, au point I)...

M. CLAUDE FABIEN, président :

785 Si je vous comprends bien, vous aimeriez que le mot « aîné » soit ajouté?

Mme FRANCINE UNTERBERG :

Absolument. Nous aimerions que dans toute cette charte-là, il y ait une place pour les aînés.
790

M. CLAUDE FABIEN, président :

Oui. Et c'est la bonne façon de les nommer « aînés » ? Le terme est suffisamment...

795 **Mme FRANCINE UNTERBERG :**

Écoutez, la Table de concertation des aînés, elle s'appelle la Table de concertation des aînés. On suppose que ça regroupe pas mal de... ça regroupe tout le monde, on suppose, oui. Mais on pourrait en discuter, on pourrait peut-être écrire un mémoire sur...

800 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Non, mais écoutez, c'est parce que ce que nous faisons ensemble n'est qu'une étape, c'est qu'à un moment donné, il faut écrire.

805 **Mme FRANCINE UNTERBERG :**

Oui, oui, absolument.

810 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Et puis on nous a fait des remarques très très pointues sur le vocabulaire de la Charte ou sur le vocabulaire des termes, la terminologie de certaines propositions.

815 **Mme FRANCINE UNTERBERG :**

Voilà.

M. CLAUDE FABIEN, président :

820 D'où mon souci de vous demander... Je veux bien m'assurer que le terme « aîné » vous agrée. Est-ce que c'est bien la bonne façon de nommer les choses?

Mme FRANCINE UNTERBERG :

825 On parle des jeunes, on pourrait parler des aînés.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Ça va.

830 **Mme FRANCINE UNTERBERG :**

Alors, au point I) : «*La Ville de Montréal s'engage à combattre la discrimination, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la pauvreté et l'exclusion*», on pourrait ajouter «l'âgisme», ce serait peut-être... ça compléterait le tableau.

835

Pour le reste, la *Vie économique et sociale*, évidemment quand on parle des aînés, on parle d'une population qui est assez vulnérable et au point A) dans les engagements que prend la Ville, «*prendre des mesures adéquates afin que les logements soient conformes aux normes de salubrité lorsque la santé et la sécurité sont mises en cause*», on est tout à fait d'accord avec cet engagement, sauf qu'il existe déjà des mécanismes dans la Ville; il y a des inspecteurs qui vont visiter des logements insalubres.

840

On entend parler des cas très... certains cas sont très médiatisés, mais il y a toujours dans les arrondissements des petits triplex où les logements sont carrément insalubres et où les inspecteurs ne se rendent jamais. Alors, on pourrait peut-être y penser. Mais ça, ça ne fait pas partie de la Charte, mais il y a des mécanismes pour s'assurer... Autrement dit, il faudrait être proactif. Il faudrait peut-être intervenir, essayer d'intervenir avant que les plaintes arrivent et les mécanismes existent au niveau des inspections par exemple.

845

Là, on continue. On est d'accord avec *Activités physiques et sports, Développement durable*. La *Sécurité*, ça aussi, c'est un sujet qui préoccupe énormément les aînés. De nouveau, on ne parle pas des aînés ici. Au chapitre 6, article 25 au point B), «*Soutenir avec l'appui des partenaires du milieu des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes.*» bravo, mais on pourrait aussi parler des aînés qui sont certainement une population vulnérable.

850

855

Donc, tout ça pour dire qu'on est d'accord avec tout ça, on aimerait probablement y inclure une présence du concept « aînés » dans cette charte.

860

Maintenant, il y a toute la question de la promotion de la Charte. La Charte n'est pas connue. Moi, je viens personnellement d'un arrondissement qui n'a jamais déposé de plainte et

ce n'est pas le seul arrondissement. Est-ce qu'on peut supposer que tout est parfait dans cet arrondissement ? Pas nécessairement. Mais la Charte n'est pas connue.

865 Pourtant, il existe des mécanismes dans les arrondissements qui permettraient de faire connaître la Charte. Parce qu'on comprend très bien que l'ombudsman ne peut pas se promener dans toute la Ville de Montréal pour faire la promotion de sa charte. On pense qu'elle fait déjà un très bon travail, mais son travail pourrait être complété par les institutions existantes, entre autres la personne qui est en charge des relations avec les citoyens; cette personne-là pourrait certainement expliquer aux citoyens que cette charte existe.

870 Je vais moi régulièrement aux assemblées publiques du conseil, je n'ai jamais en 30 ans entendu parler, c'est vrai que la Charte ne date pas de 30 ans, mais je n'ai jamais entendu parler de l'existence de cette Charte par les élus, ni par la mairesse ou le maire. Il y a sûrement souvent des occasions où les citoyens se plaignent et on pourrait leur recommander d'aller se présenter devant l'ombudsman.

875 Donc, peut-être essayer de demander à l'ombudsman de pousser un petit peu sur chacune des autorités dans les arrondissements pour l'aider à faire son travail.

880 Alors, supposons que ceci se fait et qu'effectivement la Charte est connue, là il va y avoir toutes sortes de personnes qui vont se présenter devant l'ombudsman et dans certains cas, le problème ne va pas relever de la Ville de Montréal; alors, il va falloir orienter ces citoyens-là. Est-ce que les arrondissements sont au courant de tous les organismes existant à l'intérieur de l'arrondissement ? Est-ce qu'ils peuvent les orienter vers, par exemple, les organismes bénévoles ? Vers les organismes de santé si c'est un problème de santé ? Vers les organismes gouvernementaux dans certains cas ? Les autres paliers de gouvernements.

885 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

890 Je glisse une information. C'est un travail que fait le bureau de l'ombudsman parce que les plaintes ne passent pas par un fonctionnaire municipal; elles vont directement au bureau de

895 l'ombudsman et là, l'ombudsman qui est intervenu dans la première phase de nos travaux, qui a fait des déclarations publiques, nous disait que l'une des fonctions de son bureau, c'est d'orienter. Quand ce n'est pas la bonne porte, ils fournissent la piste : ils disent : Écoutez, ça, ça relève d'une autre autorité ou bien, ça, allez voir votre agent de grief, allez voir votre syndicat, allez voir... Enfin, ce travail-là se fait.

Mme FRANCINE UNTERBERG :

900 On comprend que ça se fait, mais on comprend aussi que l'ombudsman ne peut pas tout faire et qu'on souhaiterait qu'à l'intérieur de chaque arrondissement, il y ait une personne qui soit capable de piloter ou d'orienter les demandeurs. C'est tout ce qu'on souhaite. En fait, on voudrait aider l'ombudsman.

905 Donc, en gros, c'est ça. Évidemment, on demande qu'il y ait un effort de promotion auprès des communautés culturelles. Parce que nous sommes très préoccupés, nous, par les aînés des communautés culturelles.

910 Alors, la promotion, ça va se faire par la traduction, ça c'est une chose, mais après ça, il va falloir expliquer cette Charte. Parce que c'est bien beau la traduction, mais dans certaines mentalités, ils ne comprennent pas vraiment quel est le pouvoir que peut avoir un citoyen à Montréal. Alors, c'était tout. En gros, c'était tout.

M. CLAUDE FABIEN, président :

915 Questions du côté des commissaires ?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire:

920 Comment avez-vous pris connaissance de la Charte?

Mme FRANCINE UNTERBERG :

Personnellement, j'ai déjà pris connaissance de la Charte il y a quelques années. Il y avait eu une présentation, je faisais partie d'une commission interculturelle.

925

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ah.

930

Mme FRANCINE UNTERBERG :

Donc, premièrement. Et deuxièmement, au niveau de la Table de concertation des aînés, on se préoccupe beaucoup de faire la promotion des aînés dans chacun des organismes aux trois paliers de gouvernement.

935

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Certains intervenants ont proposé à la Commission de suggérer la mise sur pied d'un programme d'éducation à la citoyenneté par exemple, ou des choses comme ça; avez-vous des expériences en ce sens-là? Avez-vous des suggestions dans ce sens-là pour aider à la diffusion de la Charte, à sa connaissance et à sa compréhension ?

940

Mme FRANCINE UNTERBERG :

Dans la mesure où certains arrondissements il existe des comités ou des commissions, mais ça n'existe pas dans tous les arrondissements, je pense que là, il faudrait peut-être s'orienter vers des organismes comme les CLSC et les CSSS qui font de l'éducation auprès de leurs communautés culturelles quand ils en ont.

945

C'est ça, le problème, c'est de bien connaître les ressources du milieu. Dans certains cas, les immigrants s'adressent aux CSSS; il y a des programmes pour eux aux CSSS, mais pas

950

nécessairement à la Ville. On devrait pouvoir travailler conjointement avec les organismes de santé plutôt que de créer encore d'autres...

955 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est ce qu'on appelle la culture en silo.

960 **Mme FRANCINE UNTERBERG :**

On devrait pouvoir travailler ensemble.

M. CLAUDE FABIEN, président :

965 Très bien. Merci beaucoup, Madame, pour votre contribution. J'appelle madame Nancy Blanchet qui va nous parler au nom de la Table de développement social de La Salle.

Mme NANCY BLANCHET :

970 Bonsoir.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Bonsoir, Madame. Nous vous écoutons.

975 **Mme NANCY BLANCHET :**

980 Merci beaucoup. Ça m'a fait bien plaisir d'entendre la dame juste avant moi parce qu'il y a plusieurs éléments qui ont été soulevés par les membres de la Table de développement sociale qui rejoignent les préoccupations de la Tables des aînés de Montréal.

985 D'abord peut-être vous expliquer un petit peu qui on est. On est une Table de concertation multi-réseaux par sa composition. Donc, on regroupe autant des gens provenant des institutions LaSalloises que des organismes communautaires, aussi organismes de loisir et des citoyens.

990 Nous sommes aussi une Table multisectorielles en ce sens que nous nous préoccupons de l'ensemble de la population et de l'ensemble des problématiques vécues sur le territoire. Il y a aussi six (6)autres tables de concertation sectorielles, celles-là qui se préoccupent de clientèles particulières ou de problématiques.

995 Donc, notre rôle, et avec tout ce beau monde-là, est de réunir tous ces gens-là pour veiller au développement harmonieux de l'arrondissement de LaSalle, mais aussi de porter les préoccupations LaSalloises sur la scène montréalaise et sur la scène régionale. C'est dans ce sens-là que la Table de concertation s'est penchée sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

1000 Premier constat, nous aussi, ç'a été de dire bravo. On ne peut pas être contre la vertu, la Ville de Montréal par cette charte-là prend des engagements importants qu'on ne peut qu'applaudir. Par contre on a dû constater, et on l'a rapidement fait nous aussi, la méconnaissance dans notre milieu de cet outil-là. Et là, on parle d'intervenants qui proviennent aussi de l'arrondissement LaSalle qui n'étaient pas au courant de l'existence de cet outil-là.

1005 On s'est posé la question parce que, bon, une fois qu'on prend conscience du fait qu'elle est méconnue, oui, on peut souhaiter qu'elle le soit davantage, qu'on en fasse davantage la promotion, mais on doit aussi se questionner sur le pourquoi. Comment ça se fait que les gens de LaSalle ne la connaissent pas et ne s'y reconnaissent pas?

1010 Je dois d'abord, ça fait partie du mémoire, mais je trouve important de le répéter, les LaSallois n'ont... en tout cas, les gens qui ont participé avec moi à la réflexion autour de ce mémoire-là n'ont d'aucune façon l'intention de réouvrir le débat fusion/défusion, nous sommes un arrondissement de Montréal et tout le monde s'y sent très bien.

1015 Par contre, le point de référence primaire, ou premier je devrais dire, pour les gens de LaSalle, ça demeure leur arrondissement. J'entendais la dame avant moi qui nommait l'importance d'avoir des contacts dans les arrondissements. Je pense qu'un bel objectif peut-être pour la prochaine consultation serait de consulter les arrondissements dans les arrondissements; à ce moment-là, les citoyens se sentiraient encore plus interpellés par une démarche comme vous le faites actuellement.

1020 Autre chose, ne serait-ce que le titre de la Charte parce que les gens de LaSalle, et je ne peux pas parler au nom des autres arrondissements, mais à LaSalle, nous sommes d'abord LaSallois et nous vivons à Montréal, mais le point de référence, c'est LaSalle. Donc, premier point important à soulever.

1025 Autre chose. Concernant la participation citoyenne, c'est nommé dans la Charte montréalaise, encore là, on ne peut qu'applaudir, c'est une de nos missions, ça fait partie de notre mission que de faire participer les citoyens, de leur faire prendre conscience qu'ils sont des acteurs de premier plan du développement de leur communauté. D'ailleurs, dans chacune de nos actions, on interpelle les citoyens.

1030 Par contre, on sent depuis les dernières années que la participation citoyenne devient un mot-clé, une formule passe-partout qu'on doit mettre dans chaque document. Nous ce qu'on souhaite, c'est que ce soit plus qu'un vœu, la participation citoyenne, mais qu'on mette en place toutes les conditions pour permettre cette participation citoyenne. Donc, voilà pour ce qui est de la participation citoyenne.

1040 Une autre problématique qui préoccupe particulièrement les LaSallois, c'est toute la question du transport qui est nommé aussi dans la Charte; on parle de l'accès au transport en commun, au transport collectif pour tous les Montréalais. Le problème qu'on vit à LaSalle, c'est qu'il y a un bon service de transport en commun vers le centre-ville, vers les stations de métro, mais comme il n'y a pas de station de métro à LaSalle, quand on veut circuler à l'intérieur de notre propre arrondissement, quand on y vit, on y travaille, on y magasine, on y vit nos loisirs, ça devient un peu complexe que de se promener en transport en commun.

1045 Donc, c'est une problématique qui a été soulevée entre autres lors du dernier forum LaSallois sur le développement social qui a eu lieu l'hiver dernier et ç'a été majeur; c'a été nommé par plusieurs citoyens qui ont participé, aussi par plusieurs intervenants qui vivent les contrecoups des problèmes de transport parce qu'ils ont de la difficulté à faire sortir les gens pour les amener vers leurs propres services.

1050 Un élément qui nous semble absent de la Charte montréalaise, c'est toute la notion de vie communautaire. On parle de développement social, on ne peut pas être en désaccord avec ça, on en est le porteur à LaSalle; on parle de loisirs; on parle de vie démocratique; on parle de développement durable, mais la notion de vie communautaire est absente.

1055 Pour nous, c'est un élément majeur. La vie communautaire portée de façon principale par les organismes communautaires est très dynamique tant à Montréal qu'à LaSalle et, pour nous, c'est un élément qui pourrait permettre une meilleure connaissance et une appropriation des différents outils montréalais, dont la Charte par les citoyens.

1060 Les organismes communautaires et la vie communautaire en elle-même est le lien direct avec la population et souvent est le pont entre l'administration et les citoyens parce que les citoyens s'y reconnaissent et il y a des liens étroits qui sont développés entre les organismes communautaires et l'arrondissement LaSalle en l'occurrence.

1065 En conclusion - c'était un court mémoire, il y avait quelques points qui nous semblaient importants à venir traiter - mais en conclusion, nous aussi, on considère que l'important dans les outils qu'on a, c'est de s'assurer que les citoyens les connaissent, que les citoyens se les approprient pour être en mesure de les rendre utiles à leur juste valeur parce que c'est un outil très intéressant et ç'a été le constat général des gens de LaSalle avec qui j'ai réfléchi.
1070 Alors, voilà.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Très bien, merci beaucoup. Madame Ollivier ?

1075

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Je ne suis pas sûre, Madame Blanchet, de bien comprendre la nuance que vous faites entre tout ce qui est du développement social, qui au fond est un peu là dans la *Vie économique et sociale*, et ce que vous mentionnez comme étant la vie communautaire pour vous ? Est-ce que vous pourriez juste élaborer un peu pour clarifier la différence que vous faites entre les deux concepts?

1080

Mme NANCY BLANCHET :

1085

Oui. Quand on parle de développement social, en tout cas la définition LaSalloise du terme, c'est un développement qui est très large. On inclut dans le développement social l'ensemble des éléments qui améliorent la qualité de vie et le milieu de vie des LaSallois. Donc, on va y intégrer aussi le développement économique, le développement du transport, le développement des services publics.

1090

Donc, tout ça pour nous est un tout. Tandis que quand on parle de vie communautaire, on parle plus d'un mode de vie, d'une solidarité entre citoyens, d'échanges entre certains organismes et les citoyens. C'est plus ciblé... je n'ai peut-être pas les bons mots qui me viennent actuellement, mais on parle plus d'un milieu de vie entre citoyens.

1095

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Donc, vous êtes dans les liens entre les citoyens et les organismes communautaires?

1100 **Mme NANCY BLANCHET :**

Voilà.

1105 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Qui les constituent et qui les défendent finalement.

Mme NANCY BLANCHET :

1110 Voilà. Et quand on parle dans la Charte, j'oublie le chapitre, mais quand on parle de *Loisirs, Sports...*

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1115 Et *Activités physiques*.

Mme NANCY BLANCHET :

1120 ...et *Activités physiques*, dans les engagements qui sont pris, on trouvait que tous ces engagements-là en terme d'offres de services étaient tout à fait louables et on pourrait y ajouter simplement dans le titre, y ajouter la notion de vie communautaire. Parce que les organismes de loisirs se reconnaissent là-dedans en disant : Oui, on considère que les services qu'on offre sont importants, et, à ce moment-là, on a un outil aussi pour venir défendre les besoins qu'on a pour offrir ces services-là, ce que les organismes communautaires, qui font de l'action communautaire autonome, ne retrouvaient pas dans la Charte.

1125

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1130 O.K. Vous parlez également dans la page 2 de votre mémoire de changer le titre du document, mais vous ne faites pas, il me semble, de proposition concrète ?

Mme NANCY BLANCHET :

1135 Non. Non, nous ne sommes pas des spécialistes des communications. Par contre, comme on se considère d'abord LaSallois, mais qu'on est tout à fait conscient et tout à fait satisfait de faire partie de vivre à Montréal, je pense qu'utiliser le mot « Montréal », ne serait-ce qu'en disant Charte des droits et responsabilités pour Montréal et ses arrondissements ou en tout cas, mais...

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1140 O.K., je comprends.

Mme NANCY BLANCHET :

1145 C'est que le terme « montréalais » n'est pas encore d'usage courant pour les citoyens des anciennes villes et encore là, loin de nous l'idée de dire qu'on ne veut pas être Montréalais, d'aucune façon. On est très satisfait actuellement des relations entre les arrondissements et la ville-centre. Mais on pense que ça peut peut-être expliquer le fait que les gens, que les citoyens ne se reconnaissent dans ces outils-là.

1150 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

O.K. Ils ne s'approprient pas finalement.

1155 **Mme NANCY BLANCHET :**

Ne se l'approprient pas. Tout à fait.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1160 Très bien. Merci beaucoup, Madame Blanchet, pour votre contribution.

Mme NANCY BLANCHET :

1165 Ça m'a fait plaisir.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1170 Et là-dessus, nous allons faire une pause de 15 minutes. Alors, nous suspendons jusqu'à 8 heures 20.

SUSPENSION... REPRISE

M. CLAUDE FABIEN, président :

1175 Alors, on continue et j'invite madame Nadia Alexan à s'approcher. Bonsoir, Madame.

Mme NADIA ALEXAN :

1180 Bonsoir tout le monde.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1185 Nous vous écoutons.

Mme NADIA ALEXAN :

1190 Merci. Alors, moi je n'ai pas voulu vous embêter, je sais que c'est le soir et vous êtes très fatigués, alors, j'ai mis les points qui me concernent, les points qui me préoccupent. Je les ai mis en 10 points. Alors, j'espère que ça va aller.

1195 Alors, 10 bonnes raisons pour une Charte juste et efficace. Premièrement, on ne peut pas parler de démocratie si on n'a pas accès à nos élus puisque chaque fois qu'on veut adresser le maire et le conseil de la Ville de Montréal pendant les audiences ouvertes au public, on doit passer par un genre de loterie en guise de priorité. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce qui se passe quand on veut parler.

1200 Alors, on m'a donné un numéro et j'ai attendu toutes les personnes qui ont eu des numéros avant le mien et quand on m'a finalement appelée pour passer devant le maire, le président a fermé la période de questions et on m'a interdit de parler. J'étais dans la salle et je ne pouvais plus parler. Est-ce que c'est ça, la démocratie?

1205 Il faut trouver un autre système pour prioriser les interventions devant les élus. Ça c'est ma première... le premier point. Le deuxième, en plus, pourquoi avoir des rencontres du cabinet du maire de Montréal à huis-clos? Si on n'a rien à cacher, il faut ouvrir les sessions au public pour la transparence et l'imputabilité.

1210 Troisième point. Il faut renforcer l'application de nos lois en matière de pollution sonore. Il y a des clubs de nuit qui ne respectent pas la loi sur le silence nocturne surtout après minuit pour que les gens puissent dormir. J'ai appelé la police à plusieurs reprises pour arrêter la musique infernale d'un club de nuit qui se trouve sur la rue Saint-Jacques au coin de la rue Cathédrale.

1215 Malgré que six (6) rues principales séparent cette boîte de nuit de ma résidence sur la rue Guy, j'entends encore le *boum boum boum boum* infernal s'échappant de cet endroit pendant les mois de juillet et août. La police m'a dit qu'on donne des contraventions à ce club de nuit, qu'ils les payent, et ils continuent ce vacarme infernal qui nous empêche de dormir de 11 heures le soir jusqu'à 3 heures du matin. Ça, c'est mon troisième point.

1220 Le quatrième. Il y a aussi la pollution visuelle qui n'est pas moins horrible. Les panneaux commerciaux, les enseignes publicitaires dans les stations des autobus et du métro quand il y a une publicité nocive et sans goût. Il n'y a pas une place de vide dans la ville qui n'est

pas remplie de la publicité commerciale souvent vulgaire et sexiste. Il nous faudrait une loi pour arrêter cette pollution visuelle.

1225

Cinquième point. La participation concrète des citoyens et citoyennes dans les décisions budgétaires est primordiale. Il n'y a pas de démocratie sans la participation des citoyens dans les décisions fiscales. Par exemple, c'est qui qui a décidé d'imposer une taxe de 45 \$ sur les propriétaires des véhicules soit qu'on les utilise ou pas? C'est une taxe régressive qui impose le même montant à celui qui gagne 20 000 \$ par année comme à celui qui gagne 100 000 \$ par année.

1230

La ville de Londres a imposé une taxe sur les véhicules qui proviennent d'ailleurs, pas sur les gens qui habitent la ville. Si on veut attirer les familles pour venir habiter à Montréal, il ne faut pas les écœurer avec des taxes supplémentaires.

1235

Sixième point. Les taxes foncières basées sur l'évaluation des propriétés sont régressives. Il y a des personnes qui vivent avec des revenus limités, qui vivent dans leur propriété et qui n'ont pas l'intention de vendre leur propriété; comment peut-on imposer une hausse de 7% en taxes foncières sur les aînés qui payent encore une hypothèque? Ce sont des mesures drastiques et oppressives.

1240

C'est pour cette raison qu'il faut que les citoyens aient leur mot à dire sur le budget de leur ville. Et en plus, les administrateurs de la Ville ont le toupet d'imposer des intérêts supplémentaires sur les gens qui ne peuvent pas payer leurs taxes foncières deux fois par année et qui sont obligés de faire des paiements mensuels. Ce sont des politiques usuraires de la part de la Ville de Montréal.

1245

Septième point. Il faut renforcer les pouvoirs de l'ombudsman pour qu'il puisse vraiment pénaliser ceux et celles qui continuent d'abuser les citoyens ou ceux et celles qui contreviennent aux lois.

1250

1255 Huitième point. Le maire vient de proposer des mesures moins contraignantes de sa politique de gestion contractuelle visant en renforcer l'éthique, l'intégrité et la transparence - ça, c'est aujourd'hui dans *Le Devoir*- dans la gestion des contrats afin de se conformer à la Loi 76 adoptée par l'Assemblée nationale pour contrer la corruption et le favoritisme. Le commissaire au lobbying, monsieur François Casgrain, a qualifié ces nouvelles mesures comme décevantes et insuffisantes. *Il serait désolant que la plus importante municipalité du Québec adopte les mesures les moins contraignantes*, souligne-t-il.

1260 Il faut renforcer la loi sur le lobbying que le maire de Montréal vient d'assouplir. Ce que nous avons maintenant est un système de la porte tournante entre les élus de la Ville et les lobbyistes en faveur des sociétés privés. Il faut mettre des balises et des contraintes très sérieuses sur la machine des lobbyistes pour que les sociétés privées comme celles de Tony Accurso ne contaminent pas le processus des soumissions.

1265 N'oublions pas que les Montréalais paient environ 40% de plus pour les travaux en construction. Par exemple, le coût de construction du projet Turcot a grimpé d'un milliard de dollars en deux ans.

1270 Les employés de la Ville - ça c'est le neuvième point - les employés de la Ville sont très capables d'évaluer les projets des promoteurs au lieu d'engager les conseils d'ingénieurs pour faire le même travail. Ça nous coûte plus pour engager des conseils de l'extérieur et on en n'a pas pour notre argent. En plus, il faut arrêter de donner des contrats en PPP, partenariat public-privé, et en sous-traitance, car ça nous coûte plus : la qualité baisse et les compagnies ne sont pas imputables.

1275 N'oublions pas que la raison d'être des sociétés privées est la maximisation des profits; alors, le bien-être des citoyens et citoyennes n'est pas un souci pour elles.

1280 Le coroner a présenté hier les conclusions de son enquête sur les accidents survenus l'année passée. Selon lui, les accidents ont été causés entièrement par les opérateurs de véhicules lourds de déneigement provenant des compagnies privées et des travailleurs en sous-

1285

traitance qui travaillent trop sans dormir assez. Le privé ne fait pas la panacée des problèmes de la Ville.

1290

Dixième point. Si on veut vraiment avoir une démocratie participative, il faut changer les lois électorales pour que chaque vote compte, c'est-à-dire, il faut avoir un scrutin proportionnel comme tous les autres pays occidentaux du monde. En plus, il faudrait sortir le financement des élus complètement des mains des promoteurs et des sociétés privées si on veut vraiment arrêter la corruption et la fraude dans la Ville de Montréal.

1295

Il faut que le financement des élus soit fait par les contribuables par le biais des impôts. Chaque partie doit recevoir le même montant, soit 2\$ par personne par année serait parfaitement suffisant pour financer nos élus.

1300

En conclusion. René Lévesque disait souvent : *La marque d'une démocratie se détermine par la façon dont on traite les citoyens les plus vulnérables et les plus démunis.*

Il faut mettre le bien commun, l'environnement et les citoyens, citoyennes avant les intérêts des promoteurs et des commerçants. On ne peut pas parler d'une Charte des droits et responsabilités sans parler des droits fiscaux; il faut absolument avoir une participation active et concrète dans le processus budgétaire pour qu'on puisse avoir une démocratie réelle.

1305

Merci pour votre attention.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1310

Merci. Écoutez, je pense que j'ai une bonne nouvelle pour vous. Votre point 3, à propos de la pollution sonore - j'y vais de mémoire, c'est sujet à vérification - mais dans l'espèce de rapport synthèse que fait l'ombudsman, c'est un champ dans lequel il y a eu plusieurs plaintes et dans lequel elle est intervenue et elle en avait parlé pour dire qu'au fond, on s'interrogeait un peu sur le profil des plaintes, quels sont les champs dans lesquels les plaintes sont le plus concentrés et puis comment est-ce que ça se module. Apparemment, ces questions-là qui touchent de très près le territoire, l'habitat, la paix de son chez-soi sont particulièrement utilisées

1315 par le mécanisme de plainte par les citoyens. Alors, je vous mentionne ça, il serait possible que
vous vouliez à ce moment-là vous porter plaignante auprès de l'ombudsman pour voir ce que ça
donnerait.

Mme NADIA ALEXAN :

1320

Je vais voir l'été prochain s'il y a quelque chose qui va se régler, sinon peut-être que je
vais aller voir l'ombudsman, mais j'ai fait assez de bruit, là, pour que... j'ai envoyé une lettre à la
Ville, au maire et tout ça,.

1325 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Oui, mais vous comprenez que c'est une filière différente, hein, l'ombudsman. C'est
distinct du maire et puis le traitement que reçoit la plainte à ce moment-là, c'est pas le maire qui
s'en occupe, c'est l'ombudsman.

1330

Mme NADIA ALEXAN :

Ah, d'accord.

1335 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Et l'ombudsman a des moyens; il sait à quelle porte aller frapper et puis, écoutez, il n'y a
aucun risque d'essayer.

1340 **Mme NADIA ALEXAN :**

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1345 Je ne sais pas si vous étiez ici à la première phase de nos travaux quand elle est venue en personne répondre aux questions, mais, écoutez, vous auriez toute raison d'avoir confiance dans un recours comme celui-là et vous ne perdez rien à essayer.

Mme NADIA ALEXAN :

1350 Il y a aussi une chose que je n'ai pas mentionnée ici, la pollution sonore qui provient aussi des 4 par 4, des automobiles qui mettent le haut-parleur dans la rue; c'est quelque chose d'effrayant, c'est incroyable.

1355 J'ai interpellé un policier, j'ai dit : Pourquoi vous ne donnez pas des amendes à ces gens-là? Il dit : Ils nous amènent en cour et c'est nous qui perdons. Alors, il faut... On a des règles, on a des lois, mais il faut renforcer ces lois pour que ce soit applicable.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1360 Dites-moi, vous avez pris connaissance de la Charte montréalaise visiblement...

Mme NADIA ALEXAN :

1365 Oui, oui.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1370 ...à travers vos remarques et observations.

Mme NADIA ALEXAN :

Mais j'ai pris connaissance grâce à monsieur Roussopoulos.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1375

Très bien. Et, dites-moi, est-ce qu'il y aurait des modifications à la Charte que vous souhaitez ?

Mme NADIA ALEXAN :

1380

Mais, c'est ça, c'est tous les points que j'ai faits. Comme j'ai dit dans ma présentation, si on n'a pas un mot à dire sur le budget de la Ville, il n'y a pas vraiment une démocratie. C'est ça la démocratie. C'est avoir un mot à dire. Parce que nos élus, en collusion avec les sociétés privées, ils pensent que l'argent des contribuables, c'est un puits qui n'a pas de fond. Alors, on peut aller piger là tout le temps, tout le temps, tout le temps tandis que les sociétés privées ne payent pas autant que les contribuables et les personnes et puis si vous allez consulter les livres et les recherches qui ont été faites, nous sommes en train de payer 70% de nos salaires en impôt. C'est pas rien ça.

1385

Est-ce qu'on a des services pour 70% de nos salaires ? Ben, selon Brigitte Alepin qui a écrit le livre *Ces riches qui ne paient pas d'impôt*, non; selon le professeur Léopold Lauzon, non. Alors... Il faut que ça s'arrête quelque part, ce n'est pas un puits sans fond finalement.

1390

M. CLAUDE FABIEN, président :

1395

Non, d'ailleurs, il y a d'autres intervenants qui ont abondé dans votre sens, la participation du citoyen au processus budgétaires. Alors, vous mettez le doigt sur un problème réel.

Il y a des... Oui? Monsieur Beauchamp ?

1400

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous avez signalé quelque chose qui est tout à fait intéressant et qui n'est pas dans la Charte, la pollution visuelle. La pollution visuelle, vous le faites du côté de l'espace urbain qui est

1405 encombré de publicité de tout genre et ça, ça touche à l'esthétique, ça touche à la perception de l'espace. Il n'y a rien dans la Charte là-dessus, mais en tout cas, on va être attentif à ça.

1410 L'autre élément de la pollution visuelle qui est apportée d'habitude, c'est la pollution lumineuse de la Ville qui nous empêche de voir le ciel, et ça, c'est un problème qu'on retrouve en environnement souvent, mis là, il y a peut-être un petit, une brèche. Est-ce que vous souhaiteriez ça, vous, qu'il y ait quelque chose dans la Charte qui évoque ce type de nuisance?

Mme NADIA ALEXAN :

1415 Absolument parce que chaque aspect de notre vie est encombré par la publicité commerciale. Mais ça n'a pas de sens. Ça n'a pas de sens. Notre vie n'est plus notre vie. Moi, je regarde autour de nous, c'est les privilèges de sociétés privées qui accaparent tout. Ils accaparent tout. On dirait que le citoyen ne compte pas. Ça ça m'enrage. Vraiment, ça m'enrage et ça doit enrager chaque être humain sur la Terre, mais c'est pas possible.

1420

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai l'impression que vous avez un bon potentiel de colère.

1425

Mme NADIA ALEXAN :

Ben, il faut... Si on n'est pas indigné, c'est qu'on ne pense pas ou on n'est pas sensible. On doit s'indigner de ce qui se passe. Vraiment.

1430

M. CLAUDE FABIEN, président :

Très bien. Alors, merci beaucoup de votre intervention.

Mme NADIA ALEXAN :

1435 Merci. J'ai des copies pour vous si vous en avez besoin.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1440 Formidable. Donnez ça à ce monsieur-là ici et lui va être...

M. CLAUDE FABIEN, président :

1445 J'appelle maintenant monsieur André Cardinal et Magda Popealu, Projet Montréal. Et je constate que vous êtes seul ?

M. ANDRÉ CARDINAL :

Oui, je suis seul.

1450 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Bienvenue quand même.

M. ANDRÉ CARDINAL :

1455 Pardon?

M. CLAUDE FABIEN, président :

1460 Bienvenue quand même.

M. ANDRÉ CARDINAL :

Merci beaucoup.

1465 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Nous vous écoutons.

1470 **M. ANDRÉ CARDINAL :**

Donc, je connais au moins le monsieur, là, que j'ai rencontré à plusieurs reprises qui faisait partie de l'ancien bureau que le RCM avait créé.

1475 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, Monsieur.

M. ANDRÉ CARDINAL :

1480 Donc, je vais commencer par une citation dans le fond qui vient du général Eisenhower qui répliquait à la *General Motors* : *The interest of General Motors is not necessary the interest of the United States*. C'est un petit peu ça ici : *Les intérêts de SNC-Lavalin ne correspondent pas toujours aux intérêts de la Ville de Montréal*.

1485 Dans un premier temps, je vais vous passer un certain nombre de choses parce que le mémoire est assez long. Donc, ce que comité pensait, c'est qu'au lieu d'avoir deux chartes, en avoir une et de bonifier la Charte de la Ville qui peut être modifiée, mais je pense que c'est surtout pour renforcer la Charte de la Ville et donner plus de pouvoir aux citoyens par rapport à la Charte de la Ville,.

1490

Deuxièmement, il y a une chose qui m'apparaît importante, c'est faire la distinction entre ce qu'on appelle l'intérêt général et les intérêts particuliers. Une société qui finalement a une bonne orientation, c'est une société qui respecte avant tout l'intérêt général et soumet les intérêts particuliers. Parce que finalement si on répond seulement aux intérêts particuliers, on peut
1495 vraiment avoir des problèmes éventuellement.

Il y a aussi l'idée de renforcer le mandat de l'ombudsman, renforcer dans le sens suivant, c'est que l'ombudsman peut... il y a un certain nombre de choses qu'elle ne peut pas toucher, surtout au niveau financier, au niveau des décisions des élus. C'est surtout, elle s'occupe surtout
1500 des problèmes causés par des employés de la Ville, mais elle n'a pas le droit de mettre en question le budget ou des choses comme ça. Donc, ce serait intéressant que l'ombudsman s'il y a des plaintes comme quoi le budget est vraiment injuste, qu'elle puisse intervenir.

Au niveau du mode de scrutin, on a toujours défendu le proportionnel, mais on aimerait
1505 aussi que plus de citoyens soient responsables et puissent voter et votent. Vous savez que dans certains pays, le vote est obligatoire, que ce soit en Australie, en Belgique, je pense en Finlande, donc, il y a un certain nombre de pays. Donc, il faudrait peut-être regarder ça.

Il y a aussi toute la problématique des communications avec les citoyens. Je ne sais
1510 pas si vous avez déjà lu des textes de la Ville de Montréal, c'est impensable. Souvent les textes sont super compliqués, puis les citoyens ne s'y retrouvent pas. Il faudrait peut-être que les citoyens puissent s'y retrouver, puissent comprendre. C'est vrai que c'est important d'avoir une orientation technique, juridique, mais en même temps, il faudrait au moins que les citoyens saisis, soit qu'il y ait des notes à côté, mais que les citoyens puissent vraiment saisir qu'est-ce qui se
1515 passe. L'autre élément...

M. CLAUDE FABIEN, président :

Excusez-moi. En français seulement ou dans les deux langues, anglais et français?

1520 **M. ANDRÉ CARDINAL :**

Pour quoi?

1525 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Le genre de documents et de communications dont vous parlez. C'est parce qu'il en a été question dans des interventions antérieures ce soir, et puis je vous lance la perche pour savoir quel est votre avis.

1530 **M. ANDRÉ CARDINAL :**

En anglais et en français. Je veux dire, écoutez, je n'ai pas de problème avec le fait qu'ils soient français ou anglais.

1535 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

O.K.

1540 **M. ANDRÉ CARDINAL :**

L'autre élément qui m'apparaît important, on a détecté qu'il y avait 8 étapes pour l'approbation d'un projet, un projet de construction par exemple. La seule étape qui semble rester en plan, c'est les travaux eux-mêmes, et ça, c'est tout à fait normal, c'est la seule étape que nous on trouve...si c'est le privé, le privé devient responsable.

1545

1550 Les 7 autres étapes nous paraissent primordial que ce soit contrôlé par la Ville et non pas par des compagnies privées. Il est arrivé à plusieurs reprises au cours des dernières années, et ça, ça date, vous savez que ça date de longtemps. Je me rappelle quand j'étais conseiller municipal pour le RCM, on a eu une crise économique en 91 ou 92, c'est la pire crise qu'il n'y a jamais eu à Montréal dans le sens suivant : le rôle d'évaluation a chuté, puis d'une

1555 façon importante. L'administration du temps, l'administration Doré, a été obligée de mettre à pied 1 000 personnes. Là-dedans, à un moment donné, je voulais rejoindre les ingénieurs de la Ville, puis la première chose qu'ils m'ont mentionnée, c'est que le manque d'ingénieurs de la Ville avait chuté de 36 à 6. J'ai été réélu en 1998, on avait 4 personnes du RCM dans le temps, je me suis aperçu d'une chose : c'est que pour ce qui est de la surveillance des travaux, c'était toujours fait par une entreprise privée, alors qu'avant, la surveillance des travaux était faite par des responsables de la Ville, soit des ingénieurs ou soit des surveillants de travaux.

1560 Ça, c'est là que la dérive arrive, dans le sens suivant, c'est que d'une part, les travaux peuvent être faits par un soumissionnaire, mais rien ne nous dit que la personne qui surveille les travaux n'est pas un ami du soumissionnaire. Puis c'est dangereux, parce que finalement il peut laisser passer des choses, puis ça, nous autres, la surveillance des travaux.

1565 Ce qui se passe, c'est que la Ville a perdu son expertise depuis 20 ans d'une façon dramatique. Si on regarde aujourd'hui tous les problèmes, toutes les déviances, tous les problèmes qui sont posés par rapport au fait que tout le monde dit qu'il y a de la magouille à la Ville c'est que la Ville s'est départie lentement, mais sûrement, de tous ses pouvoirs, au moins 7 sur 8; la huitième finalement, c'est normal que le soumissionnaire ou bien l'entrepreneur fasse ses travaux lui-même.

1570 La première, c'est l'identification des besoins. Je ne sais pas si vous avez lu ça, c'est dans notre mémoire, qu'il y a une firme privée qui a identifié les besoins, je ne pense pas qu'une ville devrait aller chercher une firme privée pour aller identifier les besoins d'un contrat ou d'un projet. Le plus drôle de tout ça, c'est que cette firme privée s'est ramassée en ayant un contrat éventuellement. Donc, il y a vraiment, pour moi, il y a vraiment un conflit d'intérêts.

1580 La deuxième chose, le deuxième élément, c'est l'étape 2 : définition des termes de référence et d'intervention qui sont retenus pour répondre aux besoins. Ben, c'est la même chose : finalement la Ville en se départissant d'un grand nombre d'employés, elle s'est départie de son expertise à ce niveau-là aussi.

Après ça, je passe à la réalisation du mandat. Étape suivie des mandats, ça veut dire surveillance des travaux, ensuite, évaluation finale des travaux, c'est la même chose. Donc, évaluation des travaux, fabrication de plans, c'est rendu au privé. Donc, il y a un gros problème.

1585

Récemment par exemple la Ville de Montréal a décidé, le maire a mis 10 M\$ pour engager cent (100) personnes pour les mettre dans certaines... en leur donnant certaines tâches. Je pense qu'il a engagé plus d'avocats, il a engagé plus d'ingénieurs, c'est tout à fait correct, mais finalement il a fallu pousser. Mais, pendant 20 ans, on a été privé de ça, et tous les partis, je veux dire, même le RCM parce qu'il y avait eu un problème, mais aussi Vision Montréal et aussi monsieur Tremblay pour quatre (4) ans ont laissé tomber cet aspect super important, capital, pour une ville, si elle ne contrôle pas, si elle n'a pas l'expertise pour contrôler ses travaux et l'expertise des autres. Puis l'expertise des autres n'est pas nécessairement en fonction des besoins de la ville, pas nécessairement en fonction de l'intérêt général, mais se sont des intérêts particuliers.

1590

1595

On a des problèmes ici à faire la différence entre intérêt général et intérêt particulier, c'est effrayant. C'est pour ça qu'on est rendu avec des dérives comme ça aussi. C'est l'intérêt général qui doit primer et non pas les intérêts corporatifs. Nous autres, ça nous apparaît super important.

1600

La deuxième chose, c'est au niveau de la façon dont on fabrique le budget. Je ne sais pas si vous avez déjà vu le budget de la Ville, c'est pas nécessairement facile à lire; c'est compliqué et les choses sont un peu cachées.

1605

Il y a récemment un budget qui a été fait par l'équipe du Plateau et qui est une petite merveille - c'est pas parce que c'est mon parti politique - mais c'est une petite merveille dans le sens suivant. C'est qu'ils ont identifié chaque emploi, chaque groupe d'emploi. On a 7 personnes ou 26 personnes qui vont faire la... 27 p/a, personnes-année ou année-personne, 27 personnes qui vont faire le déneigement; il y en a 15 qui vont faire le nettoyage des parcs. On sait exactement où est-ce que le budget s'en va. Le citoyen voit exactement où le budget s'en va. Quand les citoyens voient où le budget s'en va et si les choses sont simples, sont claires,

1610

ben moi, nous autres ce qu'on propose, c'est que ce soit appliqué dans l'ensemble de la Ville. On l'a fait dans un arrondissement, ils pourraient le faire ailleurs aussi.

1615

Et on pourrait voir dans un sens, est-ce que c'est mieux le privé pour certaines choses ou si c'est mieux le public pour certaines choses? Je sais qu'au niveau du déneigement, on a plus de problème avec le privé qu'avec le public. Parce qu'avec le public, c'est pas parce que c'est le public, que je veux être maniaque du public, excepté que les ordres se donnent, les mandats se donnent directement à des employés que tu contrôles. Tandis que de l'autre façon, on donne des mandats et on surveille le monde, puis ça nous prend des surveillants, puis c'est pas nécessairement facile de briser un contrat et tout ça.

1620

Il y a certaines années, il y a des signaux d'alarme, monsieur Lefebvre - je ne sais pas si ça vous dit quelque chose? Monsieur Lefebvre qui a été le vérificateur général de la Ville pendant un certain temps avait averti tout le monde qu'il y avait de la collusion entre certains entrepreneurs pour la neige l'hiver. Personne n'a rien fait.

1625

Récemment, monsieur Johnson, Pierre-Marc de son petit nom, dans son rapport, affirme qu'il y a toute une problématique de, dans son rapport suite à l'accident qu'il y a eu sur le boulevard... à Laval, je ne me souviens pas du...

1630

M. CLAUDE FABIEN, président :

Concorde.

1635

M. ANDRÉ CARDINAL :

Concorde. Il a fait un rapport, puis il a amené quelque chose de nouveau, et cette chose-là avait été initiée par des conseillères municipales, parce que je pense que c'est une majorité de conseillères municipales de la Ville de Lévis, on devrait peut-être apprendre de Lévis, il y a deux enveloppes. Actuellement, le maire dit que tout le monde se sert des deux enveloppes. J'en doute, là, mais.

1640

1645 Les deux enveloppes, c'est dans un premier temps, on a évalué la qualité du travail qu'un entrepreneur a fait pour la Ville pendant les derniers quatre (4) ans, s'il a un contrat et on renouvelle. S'il n'a pas fait un bon travail, dehors! Le problème, c'est qu'on va toujours engager, si on continue comme ça, des gens qui sont incompetents et qui vont continuer à être incompetents. Tandis que si on a deux enveloppes, dans un premier temps, on regarde les qualifications et les gens qui ne se qualifient pas, ils ne peuvent pas soumissionner à la
1650 deuxième enveloppe pour le plus bas soumissionnaire.

Si quelqu'un, par exemple si les gens qui avaient fait de la collusion - et ça, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le vérificateur général - pour la neige, ben, je veux dire, on n'endure pas des gens qui font de la collusion pour la neige. Je ne veux pas parler uniquement du compte de taxes des citoyens, je parle surtout du droit des citoyens à avoir des bons services et surtout, et
1655 surtout, les services de première ligne.

Il est impensable que le service de déneigement de la Ville et aussi l'entreprise privée qui y collabore fassent un travail aussi piètre. Ils ne font pas toujours leur travail, ils tournent les
1660 coins ronds. Puis ça, c'est des gens qui ont un certain âge, les gens les plus vulnérables de la société qui se brisent les hanches, qui finalement se brisent des jambes, ils ont des problèmes.

Quand on est assez vieux, parce que je suis rendu à un certain âge, j'ai 70 ans cette année, donc rendu à cet âge-là, on est plus vulnérable, et la société devrait s'occuper des gens plus vulnérables. Et ça c'est une façon de le faire, de faire en sorte qu'on puisse avoir les
1665 meilleurs services possibles surtout pour le déneigement. Le déneigement, ça représente 0,03 \$ du dollar que vous payez au niveau des taxes. Peut-être qu'on devrait avoir un débat pour en mettre un peu plus, hein ? Donc, c'est toute cette idée-là.

1670 L'autre chose, c'est qu'on ne peut pas faire des bons choix, ni les élus, ni les citoyens qui assistent à ces réunions-là parce qu'il y a des priorités. C'est sûr que les gens vont pousser pour les services d'incendie, services de déneigement ou des choses comme ça, mais il faut faire attention pour ne pas oublier d'autres services importants comme la culture, comme les bibliothèques, et des choses comme ça.

1675 Le problème qui se pose, c'est que si les gens ont des mauvais services, jamais ils
accepteront d'augmentation de taxes. C'est d'avoir une espèce d'équilibre entre les taxes.
Vous savez, les pays socio-démocrates, d'habitude ils paient beaucoup de taxes mais ils ont
beaucoup de services. Donc, l'espèce de discours qu'on va couper les taxes et en même temps,
vous allez avoir les mêmes services, je veux dire, ça c'est vraiment berner les gens.

1680 Donc, moi, ça m'apparaît important qu'on puisse avoir le maximum d'informations et je
pense qu'on vous a envoyé le diaporama - pas le diaporama, mais le document par rapport à
qu'est-ce qui s'est passé dans le Plateau parce que ça pourra vous être très utile pour
comprendre comment fonctionne un budget et comment on peut faire en sorte que les citoyens
1685 s'y impliquent.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Je vais vous inviter à conclure.

1690

M. ANDRÉ CARDINAL :

J'ai terminé.

1695

M. CLAUDE FABIEN, président :

Très bien. Question?

1700

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai l'impression qu'on est assez loin de la Charte qu'on analyse. Dites-moi, Monsieur
Cardinal, vous demandez l'intégration de la Charte montréalaise dans la Charte de la Ville de
Montréal ?

1705 **M. ANDRÉ CARDINAL :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1710 Bon. L'avantage de la Charte montréalaise, c'est que c'est une déclaration de responsabilités, de droits, qui est un document en soi, qui est une politique en soi qui est diffusée à travers le monde, etc., donc, qui a une autonomie de vie.

1715 Si vous l'intégrez dans la Charte de la Ville de Montréal, est-ce que vous ne faites pas disparaître un instrument qui est en train de s'établir et d'être fort utile et qui établit un lien avec le citoyen par rapport aux services qu'il reçoit de sa ville?

M. ANDRÉ CARDINAL :

1720 Oui. Pourquoi la Charte de la Ville comme telle ne pourrait pas jouer le même rôle ? Est-ce que finalement c'est...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1725 Parce qu'une Charte, c'est une loi fondamentale, c'est bien autre chose.

M. ANDRÉ CARDINAL :

O.K.

1730 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça, c'est un instrument très particulier où la Ville de Montréal...

1735 **M. ANDRÉ CARDINAL :**

J'accepte votre point de vue.

1740 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Parce que j'ai l'impression qu'on perdrait si on enlevait ça.

M. ANDRÉ CARDINAL :

1745 J'accepte votre point de vue.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1750 O.K. L'autre chose que j'aimerais savoir de vous. C'est que vous semblez vouloir faire de l'ombudsman un vérificateur général de la Ville; est-ce que c'est ça votre intention?

M. ANDRÉ CARDINAL :

1755 Ben, je comprends ce que c'est qu'un vérificateur général et je comprends ce que c'est l'ombudsman. Excepté que l'ombudsman, les gens peuvent faire des plaintes à l'ombudsman tandis qu'ils ne peuvent pas faire de plaintes au vérificateur général de la ville.

1760 Quand il y a des problèmes d'ordre économique ou d'ordre budgétaire, ben, finalement ce serait peut-être bon que les citoyens qui assistent à des réunions, qui participent à des réunions pour faire des budgets, s'ils ont des choses à dire, ça prendrait peut-être quelqu'un qui puisse les appuyer, les seconder.

1765 Donc, c'est dans ce sens-là que ça peut être intéressant que l'ombudsman se mêle de ça. Je veux dire, l'ombudsman traditionnellement, peut-être que l'ombudsman qu'il y a à Montréal fait plus, mais traditionnellement un ombudsman s'occupe surtout des cas particuliers

et puis je trouvais que pour appuyer les problèmes collectifs d'un côté... et puis c'est surtout pour faire en sorte que le dossier se suive. Parce que le vérificateur est indépendant de la ville et en même temps, à moins de le connaître, c'est rare qu'on va voir le vérificateur de la ville. C'est pour ça que je trouvais ça important ce rôle de l'ombudsman.

1770

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bien.

1775

M. CLAUDE FABIEN, président :

Autres questions ? Ça va, Madame Ollivier?

1780

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Non, ça va.

1785

Monsieur Cardinal, merci beaucoup de votre intervention. Alors, j'appelle maintenant monsieur Guillaume Blouin-Beaudoin.

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

1790

Premièrement, je vous remercie de tenir cette consultation publique. On essaie d'y participer dans la mesure du temps duquel on dispose. J'aurais aimé ça peut-être avoir fait un mémoire peut-être avec plus de substance, mais je tiens quand même à venir m'exprimer simplement oralement ici.

1795 Je suis Guillaume Blouin-Beaudoin. J'ai été candidat aux élections municipales dans le district François-Perreault. Donc, oui, je parle simplement en mon nom de citoyen, mais je représente aussi dans une certaine mesure 288 citoyens.

1800 Depuis à peu près 2004-2005, je prends l'habitude, je prends mes responsabilités, je vais poser des questions à l'hôtel de ville, puis j'ai évoqué en plein conseil municipal à maintes reprises cette charte-là. La toute première impression que j'en ai de cette histoire-là, je trouve que c'est un bel énoncé d'intentions, mais c'est un énoncé d'intentions qu'on n'aura pas eu l'intention d'appliquer à mon sens.

1805 Premièrement, on parle d'engagements plutôt que de mesures concrètes. Un engagement, n'importe qui peut dire «Ah, je m'engage et après ça, je me désengage.» Bon, je ne veux pas nourrir le cynisme, mais venant des politiciens, je pense qu'on a besoin de plus que juste des simples promesses ou des engagements, on a besoin de mesures concrètes.

1810 Puis, bon, j'ai abordé certains points que, o.k., qui vont faire un peu partie du cadre de ma présentation, mais j'ai trouvé aussi que l'ombudsman pourrait être un peu plus proactif dans le sens où, dans les cas que je vais vous citer, j'ai vu peu d'action de la part de l'ombudsman même si c'est des choses qui sont écrites presque noir sur blanc dans cette charte-là.

1815 Commençons avec le droit de vote. Une des choses que, bon, que je souhaite pour Montréal, à l'article 30, on dit que dans la présente Charte, on entend par citoyen ou citoyenne, *une personne physique vivant sur le territoire de la ville de Montréal*. On parle par la suite à l'article 15 que *les citoyennes et citoyens jouissent de droits et qu'on vote*. Dans ce sens-là, conséquemment, la première mesure que je souhaite qu'on prenne, c'est de donner le droit de vote aux immigrants reçus, aux immigrants sélectionnés, et non aux personnes morales.

1820

Actuellement, il y a quelque chose dans la démocratie au niveau municipal qui est malsain. Quand des entreprises peuvent être sur la liste électorale, quand des propriétaires d'entreprise au municipal votent et que des immigrants qui font partie, qui forment une

1825 importante partie de Montréal ne votent pas parce qu'ils n'ont pas encore porté allégeance à la couronne, je trouve que c'est incohérent avec ce document-là que je valorise.

Autre débat ou autre combat que j'ai mené, bon, surtout en rapport avec l'article 16, *de promouvoir la participation publique, faciliter l'accès aux documents pertinents de la Ville, s'assurer du caractère crédible des consultations publiques*, puis s'assurer que tout le monde ait la documentation pour effectivement pouvoir participer, moi, la première mesure qui me saute un peu dans la face à voir ça, c'est l'affichage du calendrier des consultations publiques.

Je vais prendre un exemple. Vous, celle à laquelle on participe en ce moment était quand même assez bien publiée dans différents journaux privés, mais je pense que pour être conséquent avec ces engagements-là, d'afficher le calendrier des consultations publiques dans les abribus, ce serait d'après moi la moindre des choses, puis ça coûterait moins cher aussi dans tout le processus. Je pense que ce serait favorable aussi pour des discussions entre citoyens finalement : dans un abribus, c'est un bon endroit pour discuter de la ville avec ses voisins.

Il y a plusieurs personnes qui sont venues parler de budget. J'ai vu dans les documents de consultation qu'on veut modifier l'article 16D) qui dit, et là je vais le citer : *Rendre accessible annuellement aux citoyennes et aux citoyens sous forme de résumé le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisation préalablement aux consultations publiques conduisant à leur adoption.*

Je suis désolé de ne pas avoir vu la documentation pour pouvoir participer aux consultations publiques qui conduisent à l'adoption du budget. Moi je souhaite qu'on conserve l'esprit de cet engagement-là et qu'on écrive noir sur blanc une mesure : on veut avoir un budget participatif. Parce que c'est de ça qu'il est question.

Conséquemment aussi, les derniers budgets de la Ville de Montréal qui ont été adoptés pendant que ça c'était valide, s'il n'y a pas eu de consultations publiques conduisant à leur adoption, on n'a pas fait le chemin. Les budgets ne devraient même pas être considérés comme

1855 étant adoptés vu qu'on n'a pas passé à travers ce chemin-là. Donc, budget participatif, je pense que c'est une responsabilité qu'on doit énoncer clairement.

1860 Pour terminer un peu dans ces points-là, je pense qu'une des responsabilités qui reste à énoncer encore plus clairement, c'est la responsabilité de faire une proposition pour améliorer sa communauté. Moi, je suis d'avis que notre ville va s'améliorer seulement quand les citoyens, en grand nombre, on va enrichir la Ville, contribuer pas seulement comme contribuable, mais comme contribuant à un niveau intellectuel avec des propositions pour m'améliorer. Pour moi, c'est ça l'essence de la démocratie, c'est ça même l'indicateur, la facilité comme citoyen à faire une proposition, c'est l'indicateur de la vitalité d'une démocratie. Et ça, tristement, je ne l'ai pas encore vu.

1865 On parle peut-être un peu du droit d'initiative mais, encore là, il est très balisé, il n'est pas fait pour faciliter, pour favoriser qu'on ait une multitude, une pléiade de propositions; c'est fait pour le restreindre à son maximum.

1870 Peut-être en conclusion, je voyais aussi une expression d'un des documents de consultation où on dit que c'est un contrat social. Bon, au 21^e siècle, un contrat social, ça se ratifie par référendum directement par la population. On l'a vu en Irak, on l'a vu en France par rapport à la constitution de l'Union Européenne, on l'a vu par exemple au Venezuela, c'est une pratique courante, puis je pense que, bon, depuis 1982, on vit sous un contrat social *de facto* qu'on n'a pas signé en tant que citoyen, puis d'après moi, je veux conclure, je crois que ce qu'il faudrait faire de ce document, c'est dire que par sa ratification populaire, ce document prime légitimement sur toute juridiction et remplace la Charte constitutive pour venir refonder Montréal, finalement.

1880 Je pense que c'est ça au final qu'on a besoin, de se donner entre citoyens un contrat social qui va venir créer notre propre ville, notre propre administration. Puis là, on pourrait penser, par exemple, à élire notre représentant des usagers de la STM; moi je trouve ça illogique qu'on ne l'ait pas élu directement par la population; l'élection d'un chef de police, etc., etc., mais

1885 je crois qu'au final, il faut que Montréal prenne un peu en maturité, puis qu'on se prenne en main, puis qu'on signe un contrat social qui primerait sur tous les aspects de notre vie politique.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1890 Y compris sur la constitution canadienne?

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

1895 Ben... oui. La constitution canadienne n'a pas été ratifiée; c'est une fusion forcée. Je ne parlerai pas de ce que je lui ferais à cette fusion forcée-là, mais je crois qu'entre citoyens, légitimement parlant, si on se ratifie un document comme ça, il devrait être valide, simplement.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1900 Monsieur Beauchamp ?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1905 Vous avez dit quelque chose qui m'a intrigué. Je voudrais vérifier si j'ai bien compris. Vous avez dit que les personnes morales avaient le droit de voter aux élections ?

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

1910 Oui. En tout cas, je sais pour les référendums. Le référendum qui va être sur l'agrandissement du poste de police dans le Parc Jarry, la majorité des votants sur la liste électorale sont des personnes morales. Puis réciproquement, on a des citoyens qui ont leur certificat d'acceptation du Québec qu'on a accepté et qu'on doit inclure dans notre démocratie, puis noir sur blanc, on dit «Un citoyen, c'est une personne physique.» Donnant aux immigrants reçus le droit de vote et retirons-le aux personnes morales.

1915

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Là, vous allez m'obliger à vérifier parce que je n'ai jamais compris qu'une personne morale pouvait voter aux élections. Une personne morale, ça existe, mais...

1920

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

Le propriétaire d'une personne morale, le propriétaire d'un commerce peut avoir le droit de vote même s'il est outre-mer, même si...

1925

M. CLAUDE FABIEN, président :

Mais à titre personnel ou bien est-ce que c'est la personne morale, la corporation dont il est propriétaire qui exerce le droit de vote ?

1930

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

Je ne veux pas vous induire en erreur, le Directeur général des élections serait probablement plus à même de répondre à cette technicalité-là. Mais ce que je comprends, une personne morale qui supposément parce qu'elle paie des taxes ici, comme les immigrants paient des taxes aussi, peut dire «Moi, mon représentant, la personne que je désigne va pouvoir voter.» Moi je trouve que ça va à l'encontre des critères démocratiques d'une personne / un vote. Donc, dans ce sens-là... Je l'avais mentionné au conseil municipal et j'aimerais qu'il y ait un certain suivi par rapport à ça.

1935

1940

Parce qu'on est tous Montréalais aussi et les immigrants qui sont reçus, mais qui n'ont pas prêté allégeance à la couronne, ils paient des taxes aussi, ils sont affectés par les décisions qu'on prend.

1945

M. CLAUDE FABIEN, président :

Quand vous parliez des pouvoirs limités de l'ombudsman, vous avez fait allusion à une expérience ou expérimentation personnelle du travail de l'ombudsman, ou est-ce que je vous ai mal compris ?

1950

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

Ce que je trouve, c'est que l'ombudsman m'apparaît peu proactif dans le sens où, bon, j'ai peut-être entre 5 et 10 fois référé à cette Charte des droits et responsabilités au conseil...

1955

M. CLAUDE FABIEN, président :

Auprès de l'ombudsman ?

1960

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

Non.

1965

M. CLAUDE FABIEN, président :

Ou bien dans la période de questions au conseil municipal?

1970

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

Au conseil municipal.

M. CLAUDE FABIEN, président :

O.K.

1975

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

Je n'ai pas pris le temps de faire une plainte, tout ça, parce que...

M. CLAUDE FABIEN, président :

1980

Vous n'avez pas eu affaire à l'ombudsman?

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

1985

Non, mais j'aurais aimé ça que l'ombudsman soit proactif, assiste à la période de questions des citoyens.

M. CLAUDE FABIEN, président :

1990

Non, elle n'est pas là.

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

1995

Tristement. Ça, je pense que ce serait peut-être quelque chose, une autre recommandation à rajouter.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2000

Alors, ce que vous nous dites, c'est que vous êtes allé bravement à la période de questions, vous êtes allé au micro, vous avez posé une question en invoquant la Charte au soutien de l'argument que vous vouliez faire et puis ça n'a pas fait des miracles ?

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

En fait, je pense à au moins cinq (5) reprises, j'ai fait la proposition et on peut trouver la motion que j'ai écrite, proposition sur l'affichage.

2005

M. CLAUDE FABIEN, président :

Je comprends que ça n'a pas été... Je comprends que vous avez été déçu.

2010

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

Ça, je peux comprendre c'est le jeu de la politique, mais en même temps, je pense que si une administration prend des engagements, il devrait y avoir des mesures concrètes par rapport à ça, puis d'afficher le calendrier des consultations publiques m'apparaît non seulement une mesure très économique qui ferait baisser les frais des consultations, mais aussi qui est juste normal.

2015

M. CLAUDE FABIEN, président :

Vous parlez des consultations de l'Office de consultation publique de Montréal ou d'autres consultations menées par la Ville de sa propre initiative ?

2020

M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :

Pas seulement l'Office, toutes les consultations. Si on fait une consultation, on se doit de l'afficher normalement. Donc, consultations publiques, calendrier des conseils d'arrondissement, conseil de ville, les organismes para-municipaux, comme par exemple savoir quand se tiennent les réunions de la STM par exemple. Je crois que ce serait pertinent de l'afficher et ce serait, d'après moi, moins cher de le faire dans les abribus.

2025

2030 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

O.K.

2035 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Peut-être une petite dernière. Vous avez évoqué l'article 16D) dans sa forme actuelle sur les questions de budget. Est-ce que vous avez pris connaissance de la proposition de la Ville sur les modifications à la Charte?

2040 **M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :**

Je l'ai lue. Si vous pouviez me la remémorer?

2045 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Non, simplement qu'ils avaient, je voulais juste vous entendre, il y a aussi une nouvelle formulation qui est proposée sur l'article 16D, qui dit : *Rendre accessible annuellement aux citoyens et aux citoyennes sous forme de résumé le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisation* - et on modifie la fin en disant - *afin de favoriser la participation des citoyens et citoyennes*. Je voulais vous entendre sur cette formulation-là versus le budget participatif que vous...

2050 **M. GUILLAUME BLOUIN-BEAUDOIN :**

2055 Encore une fois, je pense que c'est peut-être le meilleur exemple qui démontre que c'est un bel énoncé d'intentions, mais qu'on essaie de... j'ai plus le terme en anglais, de *water down*, de diluer, puis dans le fond qu'on a peu l'intention d'appliquer l'esprit de dire qu'il y a une consultation publique qui conduit à leur adoption.

2060 On peut faire des petites consultations pour dire... pour se donner bonne conscience, mais à ce que je comprends, la version originale telle qu'elle est actuellement, on parle d'un budget participatif. C'est pas seulement pour donner son avis, c'est pour être partie prenante et ratifier au final le budget pour que ce soit une des étapes qui soit dans son adoption. On essaie de venir nier ça aussi par cette proposition-là et c'est pourquoi je m'y oppose.

2065 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Très bien. Alors, merci beaucoup. Merci de votre contribution. Bonne soirée. Alors, j'appelle la dernière intervenante, madame Hélène Sévigny.

2070 **Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :**

Bonsoir.

2075 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Bonsoir, Madame.

2080 **Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :**

2085 Alors, la Fédération des OSBL de Montréal, c'est une fédération qui regroupe à peu près 70% de tous les OSBL d'habitations à Montréal. C'est une fédération qui existe depuis 1987 qui est partie de la préoccupation à ce moment-là qu'avaient des travailleurs sociaux par rapport aux chambreurs qui étaient extrêmement exploités à Montréal. C'est une époque, je pense, à quelque part entre 1980 et 1987 quand la FOHM a été fondée peut-être.

Il y avait des incendies, il y avait des propriétaires qui ne rénovaient pas les logements, des maisons insalubres disons, et puis des gens qui étaient vraiment dans des conditions de vie et très vulnérables, qui payaient leur loyer comptant sans reçu, etc., des choses comme ça.

2090 Alors, la FOHM a été fondée suite à des démarches de personnes qui étaient intéressées par cette situation-là.

2095 Actuellement, la FOHM en 2010 regroupe donc 68%, 182 groupes qui s'occupent de logement social, et la composition de ces groupes-là, c'est 39% de personnes âgées, 41% des personnes seules. Au départ, ça s'adressait surtout aux personnes seules, des chambreurs comme je l'ai dit; maintenant, on a un petit peu divisé les besoins pour répondre plus précisément par exemple à des... il y a des projets de personnes âgées, il y a des personnes seules encore, 41%, donc c'est toujours la majorité, et les personnes seules, la classification se réfère aux personnes ayant des besoins particuliers qu'on trouve dans le programme Accès-
2100 Logis, des programmes de la SCHL qui sont plus anciens ou encore des projets IPLI, les projets du gouvernement qui s'adressent à l'itinérance plus particulièrement. 20% des groupes mixtes, des familles, font partie de la FOHM.

2105 Alors, en tant que Fédération d'OSBL d'habitation, notre intervention, ça va tourner autour du logement évidemment. Le logement, on s'explique mal comment une société qui se dit - je suis membre du conseil d'administration de la FOHM, je vais vous lire le petit mémo qu'on a, le petit mémoire qu'on a préparé - on s'explique mal comment une société qui se dit de droit, qu'une société aussi riche que la nôtre n'ait jamais reconnu le logement comme un droit. Bien sûr qu'on parle du logement, on tourne autour des besoins, tout ça, mais le logement comme un
2110 droit a été reconnu principalement en fait, et uniquement je pense, dans le cadre de... comment ça s'appelle? Excusez-moi. Le plan qui était... le Pacte international relatif aux droits économiques. *Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisant.*

2115 Mais ça, c'est une entité, je pense, qui fait partie des Nations Unies et il y a un de ses représentants qui était venu à Montréal, si je me rappelle bien, il y a deux ans, et c'était la fois où on a le plus entendu parler du logement comme un besoin fondamental, un droit pour toutes les personnes d'avoir un toit sur la tête.

2120

2125 Alors, dans le logement donc, on voudrait que soit reconnu le logement comme un droit. On considère qu'on met en œuvre un plan d'action en itinérance, on met également en œuvre un plan d'action de lutte à la pauvreté, mais on n'a pas encore reconnu le logement comme un droit autrement que par la signature d'une convention dans le cadre du Pacte international sur les droits sociaux économiques.

2130 Lors de notre mémoire sur la consultation organisée par la Ville concernant l'itinérance, on soulignait la faiblesse de certains outils dont la Ville s'est dotée pour répondre au manque de logement dont la stratégie d'inclusion. C'est-à-dire que la Ville s'est dotée d'un outil comme la stratégie d'inclusion, mais cet instrument-là est peu, n'est pas toujours observé. Il est là comme une stratégie d'inclusion, mais il devrait selon nous être davantage observé strictement.

2135 Par exemple, si on pense récemment, il y a eu la Gare-Hôtel Viger, c'est-à-dire que les promoteurs au lieu d'inclure dans leurs projets le 15% que la Ville demande, propose qu'on inclue dans les constructions, on va donner quelques fois un montant pour que ce soit construit ailleurs. Alors, en fait, il y a eu la Gare Viger et il y a le 7400 St-Laurent récemment, qui ont inquiété et qui inquiète encore le milieu. La stratégie d'inclusion n'a pas été appliquée dans aucun de ces deux exemples-là. Dans un tel contexte, pouvons-nous réellement croire que les promoteurs s'engageront à respecter cette stratégie d'inclusion si la Ville ne fait pas en sorte qu'il y ait une obligation plus marquée par rapport à ça?

2145 Est-ce qu'on pense aussi que l'ensemble des citoyens et des citoyennes auront véritablement droit à un logement qui respectera leur revenu ? Je voyais encore récemment aux nouvelles l'inquiétude des gens alors que va se rénover l'échangeur Turcot, je voyais comment les gens étaient inquiets de se retrouver sans logement parce qu'on voit maintenant qu'à Montréal, c'est difficile de trouver un logement à cause des coûts de logement entre autres et puis parce qu'il n'y a plus grand-chose de disponible à part des condos.

2150 Alors, le droit des uns, l'exclusion des autres. Lorsque nous parlons de la création de logements sociaux, nous touchons le développement durable surtout par le maintien d'un patrimoine collectif, le recyclage de bâtiment par une seconde mission. Or, parler de seconde

mission, c'est également en appeler d'un changement de zonage. Le zonage est souvent hélas utilisé pour contrer certains projets et en ce sens favorise l'exclusion des personnes dans un quartier donné.

2155

Alors, je vais vous passer quelques... je vais vous en passer un petit peu parce que vous avez ce mémoire et ce n'est pas la peine que je vous le lise en entier. Mais on parle aussi, on dit que lorsqu'on parle de développement durable, on devrait nous assurer que les biens collectifs conservent ce caractère.

2160

Une charte qui reconnaît les droits et responsabilités des citoyens devrait reconnaître le droit au logement et en garantir le développement entre autres par la préservation des immeubles à vocation communautaire ou ayant été acquis par l'injection de fonds publics.

2165

Autre point, c'est que le logement devrait également avoir un caractère permanent. Si on regarde les projets qui ont été construits dans les dernières années avec les programmes Accès-Logis et les autres programmes, il s'est construit davantage de logements à caractère temporaire, transitoire, que de logements permanents.

2170

Or, c'est un problème qui va devenir important aussi parce qu'on crée des logements transitoires, par exemple pour des personnes itinérantes ayant un problème spécifique, mais après ça, ces gens-là vont faire la recherche d'un logement permanent. Alors, c'est important de regarder que les investissements soient faits davantage à partir de maintenant dans du logement permanent pour contrer les problèmes éventuels qui vont venir.

2175

Alors, en conclusion, l'importance et la nécessité du droit au logement affirmé dans le Pacte, la pénurie de logements abordables à Montréal seulement pour les logements offerts par la FOHM, le délai d'attente pour un studio est de quatre (4) ans. La forte spéculation rendant quasi impossible le développement de logements sociaux dans les quartiers centraux et limitrophes. L'absence de stratégie dans le développement de logements sociaux fait en sorte qu'il y a un déséquilibre entre les unités permanentes et temporaires.

2180

2185 La Fédération demande que le droit au logement permanent soit formellement reconnu dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités et ce, dans un esprit de respect, d'intégrité et d'égalité de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

On ne pourra pas parler de droits et de responsabilités tant que le logement demeurera un privilège. Il s'agit là d'un droit fondamental qu'on devrait garantir à tous et à toutes.

2190 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Merci. Vous avez l'article 18 sous les yeux?

2195 **Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :**

De la Charte?

M. CLAUDE FABIEN, président :

2200 Oui. Vous avez la Charte, prenez l'article 18.

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

Oui.

2205 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

2210 Si je vous ai bien compris, c'est dans le premier alinéa que vous aimeriez qu'on reconnaisse le droit au logement, c'est-à-dire que là où on lit « *Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyens et citoyennes de leurs droits économiques et sociaux, y compris le droit au logement, la Ville de Montréal s'engage à...* » puis là, il y a les engagements de la Ville. C'est un peu ça que vous avez à l'esprit?

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2215

Ben, c'est-à-dire que, comme je le mentionnais, il y a des engagements d'abord qui ne sont pas véritablement... ils devraient être davantage d'ordre... pas juste de bonnes intentions, mais en fait, ils devraient davantage être... On a parlé par exemple justement du nombre de logement que les groupes, les promoteurs doivent... Autrement dit, on leur suggère qu'il y ait un

2220

M. CLAUDE FABIEN, président :

2225

Au fond, c'est une question technique que je vous pose. Est-ce que les mots « droit au logement » devraient être inscrits à quelque part?

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2230

Oui, absolument.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2235

C'est ça.

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

Droit au logement permanent.

2240

M. CLAUDE FABIEN, président :

O.K. Alors, c'est ça le sens de votre recommandation.

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2245 Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2250 Est-ce que dans votre esprit vous en faites un droit universel ou bien est-ce que c'est uniquement pour une population-cible comme par exemple les itinérants?

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2255 Non, c'est un droit universel.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Vous en faites un droit universel.

2260 **Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :**

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2265

2270 Bon. Si un droit, ça crée une obligation à quelqu'un, le droit de un et puis quelqu'un doit assumer, qui devrait assumer cette obligation? Est-ce que c'est l'arrondissement? Est-ce que c'est la ville-centre? Est-ce que c'est la province? Sous entendu : qui paye? Est-ce que c'est les contribuables de l'arrondissement qui payent pour fournir ou garantir un logement permanent à tous, hein, s'il s'agit d'un droit universel ou est-ce que c'est les contribuables de l'ensemble de...

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

Du territoire.

2275

M. CLAUDE FABIEN, président :

...de la ville? L'ensemble du territoire ou est-ce que ça relève des autorités, du gouvernement provincial ?

2280

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

À mon sens, mais...

2285

M. CLAUDE FABIEN, président :

Parce que vous êtes consciente du fait que quelqu'un doit payer?

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2290

Je suis très consciente du fait que quelqu'un doit payer comme pour tout le reste, mais jusqu'à maintenant, il y en a des projets de développement qui ont été payés par les contribuables parce que je pense que l'argent, c'est là qu'il se prend entre autres, hein, principalement? Il me semble qu'il est créé quelque part.

2295

Il y a des programmes comme Accès-Logis, il y a de programmes, mais il y a aussi... on a vu des projets qui se font dans le privé aussi, mais dans lesquels la Ville peut assumer de faire des demandes d'insertion de projets sociaux.

2300

Mais moi je pense que le territoire, la Ville a une grande responsabilité par rapport à son territoire au niveau du logement et probablement que le gouvernement du Québec doit être en soutien à cette demande-là, mais je pense c'est quelque chose qui regarde la Ville.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2305 Si on regarde, c'est pour ça que j'attirais votre attention sur l'article 18, il y a a) b), c), d),
si on regarde ces dispositions-là, petit a) : « *Les engagements de la Ville : Prendre les mesures
adéquates afin que les logements soient conformes aux normes de salubrité lorsque la santé et
la sécurité sont mises en cause et offrir des mesures de relogement lorsque l'évacuation ou la
2310 fermeture d'un bâtiment ou d'un logement est rendu nécessaire; b) Prendre des mesures
adéquates avec l'appui de ses partenaires pour que soit fourni aux personnes itinérantes dans la
mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font un gîte provisoire et sécuritaire; c)
Considérer dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement les besoins des
populations vulnérables notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à
revenu modeste; d) Maintenir avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux des mesures
2315 d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable. »
Est-ce que ce que vous nous dites, c'est que ça c'est pas assez, il faut en faire plus?*

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2320 Ben, c'est que d'abord, il faut que ce soit appliqué d'une façon plus...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2325 Rigoureuse et systématique?

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2330 Plus rigoureuse, effectivement. Plus systématique et rigoureuse, que ce soit pas juste...
Je pense qu'il faut que... La Ville a fait par exemple ce projet de stratégie d'inclusion qui est un
beau projet, mais il faut que ce soit appliqué d'une façon rigoureuse.

M. CLAUDE FABIEN, président :

Oui.

2335 **Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :**

2340 On a vu beaucoup dans les dernières années la vente à des promoteurs particuliers de beaux projets patrimoniaux, de beaux bâtiments, et on a vu, je veux dire, récemment, dans les années récentes, on a vu par exemple la SHDM qui a vendu, c'est une société para-municipale, qui a vendu sans appel d'offres et sans recourir aux groupes à des promoteurs particuliers à des prix ridicules.

2345 Alors, je pense qu'il y a le droit au logement d'une part qui doit être inclus, on est là pour ça, pour la Charte montréalaise, mais je pense aussi que je profite de ce micro-là pour dire qu'il faudrait qu'il soit mieux appliqué, je pense, les principes et les politiques que la Ville se donne pour qu'il y ait plus de rigueur.

2350 Je trouve qu'il y a un grand manque de rigueur dans la mise en œuvre des politiques et dans la surveillance des patrimoines finalement de la Ville. Notre inquiétude, c'est sûr que c'est vraiment qu'il y ait une exclusion de plus en plus des gens et qu'il n'y ait pas de logement permanent et ça, c'est très important.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2355 Oui, et ça, j'ai retenu ça.

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

Le terme « permanent », je pense que c'est bien important.

2360 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Et il n'y ait pas dans ce qu'on vient de lire et vous souhaitez que ce soit inclus.

2365 **Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :**

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2370 Et non pas qu'on soit juste dans le temporaire et dans le...

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2375 Exactement. Et en fait, on le voit concrètement qu'il y a eu beaucoup de développement pour des populations qui en ont un besoin, mais ces populations-là, si on veut qu'il y ait une amélioration des conditions de vie et que ce ne soit pas une porte tournante de passer d'un transitoire à un autre transitoire, je pense que ça prend du logement permanent et que ça doit être vraiment très spécifié par rapport aux intentions de développement de logements sociaux.

2380 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

Questions?

2385 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Dans ce sens-là, il y a un autre intervenant qui a demandé une modification à 18b) pour inclure « *permanent housing* ».

M. CLAUDE FABIEN, président :

2390 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2395 En disant que « itinérant », c'est insuffisant et qu'il faut aussi ajouter l'idée de « *permanent housing* ».

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2400 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On voit qu'il y a des familiarités dans la pensée.

2405 **Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :**

Le terme est anglais... Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2410

Bon, très bien. Alors, écoutez, vous êtes le couronnement de nos travaux parce qu'après vous, il n'y a plus rien.

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2415

Après moi, il n'y a rien, c'est connu.

M. CLAUDE FABIEN, président :

2420 Alors, je profite de votre présence pour remercier à travers vous tous les intervenants. C'est un exercice de démocratie en action et vous avez pris du temps, de la réflexion pour le bénéfique commun. Alors, merci beaucoup à vous, au public derrière, à tous ceux qui sont venus...

Mme HÉLÈNE SÉVIGNY :

2425 Si je peux me permettre, merci aussi de votre attention et qu'on ait la possibilité de participer à cette consultation publique. C'est un droit, mais on l'apprécie. Puis merci de votre attention, j'ai senti beaucoup d'attention. Merci.

2430 **M. CLAUDE FABIEN, président :**

2435 Très bien. Merci beaucoup. Alors, merci à toute l'équipe de support, merci aux collègues commissaires. Ah oui, la mise au point. Il faudrait avant les remerciements, je fais appel aux... Est-ce qu'il y a des interventions soit de l'ombudsman, soit de la Ville? La Ville est heureuse. Donc, il n'y a pas d'erreur de fait à rectifier

Alors, merci à la Ville, à l'ombudsman, à l'équipe de soutien, à mes collègues commissaires et puis, alors, la séance est close et nous entrons en délibéré. Merci.

2440 FIN DE LA SÉANCE

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2445

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.